

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2020**

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 16 janvier 2020, à 18 H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du PV du 25 novembre 2019
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Convention de partenariat FESTIVAL ODP TALENCE #6

RAPPORTEUR M. JESTIN – Adjoint délégué aux Finances et aux Propriétés communales

- 4 - Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - Exercice 2020 - Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement
- 5 - Avance sur subvention de fonctionnement au CCAS et aux associations pour l'année 2020
- 6 - Attribution de deux subventions exceptionnelles
- 7 - Signature d'un bail à réhabilitation avec la Société Foncière Habitat et Humanisme
- 8 - Signature d'un bail avec le Centre Hospitalier Charles Perrens – Parcelles communales AM 162 et AM 163
- 9 - Rapport d'orientations Budgétaires pour l'exercice 2020

RAPPORTEUR MME FABRE-TABOURIN – Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne

- 10 - Bilan d'activités 2019 des Conseils Communaux – Information du Conseil

RAPPORTEUR MME CHADEBOST – Adjointe déléguée aux Espaces verts et à la Sauvegarde et la Valorisation du patrimoine bâti, non bâti et naturel

- 11 - Acceptation offre de concours et organisation d'une exposition sur les grilles du Château Peixotto

RAPPORTEUR MME PITOT – Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

- 12 - Mise à jour du tableau des effectifs 2020
- 13 - Reconduction d'un poste au Service municipal emploi



Le Conseil Municipal, convoqué le 10 janvier 2020, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 16 janvier 2020 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. VILLEGA-ARINO, Mme SALLET, M. DUART, M. JESTIN, Mme CASTAGNERA, Mme FABRE-TABOURIN (jusqu'à la question n° 6), Mme CHADEBOST, Mme DENON-BIROT, M. LABOURDETTE, Mme DESGUERS, Mme PITOT (à partir de la question n° 3), M. PENE (à partir de la question n° 9), M. ERCHOUK, Mme BONORON, Mme BEGE-SEURIN, M. BESSE (jusqu'à la question n° 8), Mme CHABBAT, M. FARGUES, M. GARRIGUES, M. JEAN, Mme LARTIGUES, Mme MAURES, Mme ROSSI, Mme SAUTOUR, Mme BEFVE, M. COLDEFY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme ZANOTTI, M. DELLU (à partir de la question n° 3), Mme SAHOULBA, M. LAROSE, Mme DE MARCO, Mme RAMI, M. CONTE, Mme CONGOSTE (à partir de la question n° 3)

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. GOYER (procuration à M. DUART), Mme PITOT (procuration à M. ERCHOUK pour les questions n° 1 et 2), M. PENE (procuration à Mme DESGUERS jusqu'à la question n° 8), M. BESSE (procuration à Mme SALLET à partir de la question n° 9), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. GUERIN (procuration à Mme DE MARCO)

ABSENTS : M. PARANTEAU, Mme FABRE-TABOURIN (à partir de la question n° 7), M. CAZABONNE, M. BONNIN, M. GELLE, M. DELLU (pour les questions n° 1 et 2), Mme CONGOSTE (pour les questions n° 1 et 2)

Mme Marie-Nelly DENON-BIROT a été désignée comme secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Il est 18 h 01. S'il vous plaît, merci beaucoup. Je déclare cette séance ouverte de ce Conseil Municipal du 16 janvier pour lequel Mme DENON-BIROT sera secrétaire.

Je voudrais une nouvelle fois – nous ne sommes que mi-janvier – vous souhaiter à toutes et à tous des vœux de paix, des vœux joyeux pour vous et toutes celles et ceux qui vous sont chers.

Je voudrais vous demander, si vous en êtes d'accord, de faire passer les bilans d'activité des conseils communaux juste après la convention de partenariat puisque cela libérera des personnes. Je vous remercie. La 10 passera à la place de la 4.

N° 1- Approbation du procès-verbal de la séance publique du 25 novembre 2019

M. LE MAIRE : Le procès-verbal de la séance du 25 novembre appelle-t-il des commentaires de votre part ? Adopté à l'unanimité ? Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 25 novembre 2019.»

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 37 VOIX POUR

N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Quelles sont les décisions qui appellent des questions de votre part, s'il y en a ? Monsieur CONTE.

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire. Moi, c'est pour la n° 9 concernant la passation d'une convention pour l'accompagnement dans la mise en œuvre ainsi que l'animation du Conseil Municipal des jeunes pour l'année scolaire 2019-2020. Coût de la prestation : 2 200 euros. J'ai une question : a-t-on besoin d'externaliser ces prestations ?

M. LE MAIRE : D'abord, mon cher collègue, je ne sais pas si vous l'avez déjà fait, mais je vous invite vraiment à venir voir un Conseil Municipal des enfants.

M. CONTE : Je pense que c'est très bien.

M. LE MAIRE : Mais c'est très bien, je vous le confirme. La problématique que nous avons, c'est que l'ensemble des écoles est représenté, qu'il faut aller faire un grand nombre de prestations et d'animations de groupe, et que les effectifs de la Maison des droits de l'Homme et du citoyen ne satisfont pas, on va dire temporairement, pour aller faire ce genre d'animation. Les Francas, d'ailleurs qui, de mémoire, sont la même association qui œuvre pour le Conseil Municipal des enfants à Bordeaux, si mes souvenirs sont bons, nous permet d'avoir ce petit plus pour aller faire les interventions. Je trouve, de vous à moi, que le montant au regard de la prestation est plutôt justifié. Donc, pour répondre à votre question, a-t-on besoin d'externaliser, oui, parce qu'il nous faut ce coup de main supplémentaire, notamment quand le travail vient à être un petit peu plus important.

Madame de MARCO.

Mme DE MARCO : Cela concerne la décision n° 8, la passation d'un accord-cadre pour la prise en charge des animaux errants ou morts sur le territoire de la ville. Le montant estimé révisable est de 9 643 euros. Cette décision de passation est-elle en compensation avec ce que nous faisons avec la SPA ?

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, d'abord, vous rappeler que nous avons passé deux marchés avec la SACPA et la SPA. Ce que je peux vous dire vis-à-vis de ce montant, c'est qu'en 2019 les dépenses constatées pour l'année 2019 ont été de 9 716,97 €. C'est la raison pour laquelle le montant qui est indiqué correspond finalement à ce qui est constaté chaque année en moyenne sur le territoire talençais. Et nous avons un marché avec la SPA pour les prestations de fourrière qui va de 2019 jusqu'en 2022 pour un montant annuel de 13 212 €, ce qui correspond à 30 centimes d'euro par habitant. Et nous ne versons plus de subvention, par contre, à la SPA. La subvention a été supprimée en 2015.

Ai-je répondu à votre question, ma chère collègue ?

Mme DE MARCO : *inaudible hors micro*

M. LE MAIRE : Merci. Une autre question ? Plus de questions, merci.

DÉLIBÉRATION

«Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2018, enregistrée par les services préfectoraux le 9 février 2018, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 02/12/19	<p>Souscription d'accords-cadres mono-attributaires relatifs aux travaux d'entretien, d'amélioration et de rénovation partielle, du 01/01/20 au 31/12/20 puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/22.</p> <p>Lot 3 – Plâtrerie – Plaquisterie – Cloisonnement et aménagements intérieurs de bâtiments – Mise en place de plafonds suspendus – Isolation Montant annuel estimé de la dépense : 83 502,54 € TTC</p> <p>Lot 4 – Pose de revêtements de sol Montant annuel estimé de la dépense : 70 692,36 € TTC</p> <p>Lot 5 – Charpente, Couverture et zinguerie Montant annuel estimé de la dépense : 152 215,80 € TTC</p> <p>Lot 6 – Installation de menuiserie bois – Vitrerie - Miroiterie Abandon de la procédure (infructueuse)</p> <p>Lot 8 – Serrurerie et métallerie Montant annuel estimé de la dépense : 95 198,40 € TTC</p> <p>Lot 9 – Installation de stores Montant annuel estimé de la dépense : 39 380,34 € TTC</p> <p>Lot 11 – Etanchéité Montant annuel estimé de la dépense : 201 504,00 € TTC</p> <p>Lot 12 – Installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation – Plomberie et installations sanitaires Montant annuel estimé de la dépense : 72 639,60 € TTC</p> <p>Lot 13 – Electricité courant fort – courant faible Montant annuel estimé de la dépense : 237 871,58 € TTC</p>	<p>SARL PPG – Yvrac (33) Pour le lot 3</p> <p>SARL MTX – Pessac (33) Pour le lot 4</p> <p>SARL GALLEGO – Lormont (33) Pour le lot 5</p> <p>SAS ROYNEL Société Nouvelle - Canéjan (33) Pour le lot 8</p> <p>SAS SERVI SUN – Bordeaux (33) Pour le lot 9</p> <p>SA SOCIETE BORDELAISE D'ETANCHEITE – Villenave d'Ornon (33) Pour le lot 11</p> <p>SARL SERSET – Bègles (33) Pour le lot 12</p> <p>SAS CEGELEC BORDEAUX - Cestas (33) Pour le lot 13</p>
N° 2 02/12/19	<p>Décision de confier les intérêts de la ville à Mrs MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Madame Céline VERGARA auprès de la Commission du contentieux du stationnement payant visant à obtenir l'annulation de la majoration du forfait de post-stationnement dont elle a fait l'objet le 21 mai 2019.</p>	

N° 3 03/01/19	Décision de confier les intérêts de la ville à Mrs MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Monsieur Cyril AGRAFEUIL auprès de la Commission du contentieux du stationnement payant visant à obtenir l'annulation de la majoration du forfait de post-stationnement dont elle a fait l'objet le 15 novembre 2019.	
N° 4 04/12/19	Signature d'une convention de partenariat pour l'accueil en atelier, à titre gratuit, de groupes de jeunes patients à la cyber-base de la médiathèque G. Castagnéra afin de faciliter leur insertion psychosociale du 01/01 au 31/12/2020.	Clinique BETHANIE – Talence
N° 5 04/12/19	Passation d'un contrat de cession pour l'organisation de 2 représentations du spectacle «La petite fille et le corbeau» le 24/01/20 au Dôme, avec mise à disposition de la salle polyvalente et ses matériels son et lumière. Montant de la dépense : 621,40 € TTC	Compagnie MOUKA – Urt (64)
N° 6 05/12/19	Décision de confier les intérêts de la ville à Mrs MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Monsieur Pierre-Alexandre KATSERIS auprès de la Commission du contentieux du stationnement payant visant à obtenir l'annulation de la majoration du forfait de post-stationnement dont il a fait l'objet le 26 septembre 2019.	
N° 7 11/12/19	Acquisition de produits pétroliers raffinés énergétiques (sans plomb, gazole, fioul ...) du 01/01/20 au 31/12/20 Montant de la dépense estimée : 180 000 € TTC	UGAP – Mérignac (33)
N° 8 12/12/19	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la prise en charge des animaux errants ou morts sur le territoire de la ville, du 01/01/20 au 31/12/20 puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/22. Montant annuel de la dépense révisable estimée : 9 643,56 € TTC	SAS SACPA – Casteljaloux (47)
N° 9 13/12/19	Passation d'une convention pour l'accompagnement dans la mise en œuvre ainsi que l'animation du Conseil Municipal des jeunes pour l'année scolaire 2019-2020 Coût de la prestation : 2 209.50 €	Association « Les Francas de la Gironde » – Bordeaux (33)
N° 10 17/12/19	Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène – Sols et surfaces jusqu'au 31/12/20 Dépense totale annuelle estimée : 60 000 € TTC	Association Marchés Publics d'Aquitaine – Bordeaux (33)

N° 11 17/12/19	Passation de marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables concernant les achats de livres non scolaires, pour une durée allant du 01/01/20 au 31/12/20 Montant de la dépense estimée : 85 000 € HT	
N° 12 20/12/19	Passation de marchés de travaux relatifs à la création de la Maison des solidarités pour un délai global d'exécution de 430 jours calendaires (dont période de préparation et période de congés payés), à compter de la date précisée au 1 ^{er} ordre de service : Lot 1 – Désamiantage – Plomb Montant total du marché : 29 951,40 € TTC Lot 2 – Démolition Montant total du marché : 19 938,00 € TTC Lot 9 – Chauffage, ventilation, plomberie Montant total du marché : 208 666,80 € TTC Lot 10 – Electricité – Courants forts et faibles Montant total du marché : 136 980,59 € TTC Le reste des lots est en cours d'analyse.	SA VALGO – Petite Couronne (76) Pour le lot 1 SARL DEMOLITION SERVICE ENVIRONNEMENT – Saint-Léon (33) Pour le lot 2 SARL JAMOT – Ribérac (24) Pour le lot 9 EURL CABANAT – Frontenac (33) Pour le lot 10
N° 13 20/12/19	Acquisition de papiers d'impression respectueux de l'environnement du 01/01/20 au 31/12/20 Dépense estimée : 40 000 € HT	UGAP – Mérignac (33) Association Marchés publics d'Aquitaine - Bordeaux (33)
N° 14 20/12/19	Passation d'accords-cadres à bons de commande pour la fourniture et l'installation d'aires de jeux, du 01/01/20 au 31/12/20 puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/22. - Jeux d'extérieurs pour enfants toutes tranches d'âges Montant annuel estimé : 561 924,84 € TTC - Mobiliers de jeux extérieurs Montant annuel estimé : 91 010,56 € TTC	Groupement mandataire : SASU ID VERDE – Martillac (33) Co-traitant SARL DIVER CITE – Rillieux La pape (69) Pour le lot 1 SASU ID VERDE – Martillac (33) Pour le lot 2
N° 15 24/12/19	Passation d'une convention relative à l'organisation de cessions de formation BAFA à un tarif le plus accessible possible : - Session d'approfondissement «L'enfant et l'eau» + brevet surveillant de baignade PSC1 inclus (18 au 26/04/20) Frais pédagogiques par stagiaire : 395 € incluant le coût des repas.	Association Arc en Ciel – Bordeaux (33)

	- Session de formation générale (7 au 11/07/20 et 24 au 31/10/20) Frais pédagogiques par stagiaire : 280 € incluant le coût des repas.	
N° 16 20/12/20	Décision de confier les intérêts de la ville à Mr MERLIN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux par la SAS BATI + CO visant à obtenir l'annulation du titre exécutoire n°03603 en date du 4 octobre 2019 d'un montant de 301 € émis pour occupation du domaine public.	
N° 17 02/01/20	Passation d'un contrat de cession pour 2 représentations du spectacle «Chiffonnade» le 16 avril 2020 au Dôme avec mise à disposition de la salle polyvalente et ses matériels son et lumière. Montant de la prestation : 3 323,25 € TTC	Carré Blanc Compagnie – Gimont (32)
N° 18 03/01/20	Passation d'un contrat de cession pour 2 représentations du spectacle «Chroniques martiennes» le 21 février 2020 au Dôme avec mise à disposition de la salle polyvalente et ses matériels son et lumière. Montant de la prestation : 2 640,40 €	Le Théâtre dans la forêt – Poitiers (86)
N° 19 03/01/20	Passation d'un contrat de cession pour 4 représentations du spectacle « Pingouin » les 11 et 12 mars 2020 au Dôme avec mise à disposition de la salle polyvalente et ses matériels son et lumière. Montant de la prestation : 5 114,66 €	Compagnie Virgule – Castelnau-le-lez (34)

«
Le conseil prend acte de ces décisions.
Reçu en Préfecture le 20/01/20

N° 3 - Convention de partenariat FESTIVAL ODP TALENCE #6

M. LE MAIRE : C'est avec beaucoup de joie... Patrick pourra bien sûr compléter parce qu'avec Jacqueline ils sont à l'origine de l'installation de ce très beau festival pour les Orphelins des pompiers qui va organiser au cours du mois de mai 2020 la 6^e édition de ce festival qui grandit chaque année, mais qui ne perd ni son âme ni surtout la destination des fonds.

Vous rappeler d'abord que l'année dernière le festival a permis de rapporter la somme de 30 000 € en faveur de l'association pour les enfants pupilles des sapeurs-pompiers. Il faut dire que l'année dernière nous avons testé la soirée du *before* (en bon français). C'était une soirée libre qui était sur invitation. Elle avait rassemblé près de 5 000 personnes. Vous dire que le festival ODP Kids, donc ODP pour les enfants, a, lui, vu sa fréquentation au-delà de toutes les espérances puisqu'ODP Kids a accueilli plus de 2 000 enfants avec des prestations

musicales et des animations sur les deux journées, notamment avec le camion de pompiers et l'extinction du feu qui a très bien marché. Et vous rappeler, comme nous l'avons souvent dit, qu'un festival n'a de sens aussi que s'il s'ancre très profondément dans son territoire. Et c'est à ce titre que les pompiers réalisent bénévolement des campagnes de sensibilisation aux gestes qui sauvent dans dix classes de CM2, avec au total près de 260 élèves concernés, une formation tous publics sur la prévention des accidents domestiques du quotidien auprès de 180 personnes, et enfin – cela avait été une demande que nous leur avons faite – d'avoir une action de valorisation du parc Peixotto. Cette année, il y a quelques semaines d'ailleurs, nous avons planté six chênes pour un montant total de 2 000 €. Ce sont des chênes d'âge relativement important. Ils ont quasiment dix ans maintenant.

Nouveauté pour cette édition 2020 : l'augmentation de la capacité d'accueil pour le festival ODP Kids qui doublera pour cette 6^e édition. Le maintien de la soirée du *before* du jeudi, mais avec une gratuité pour tous, sans délivrance préalable d'invitation comme l'édition précédente. Bien évidemment, les organisateurs feront comme d'habitude très attention à l'aspect vigilance et les nuisances que peut engendrer le festival avec des communications auprès des riverains, une réglementation des basses imposée à l'organisateur et à son producteur. Et puis, nous avons eu un plan particulier, nous sommes en train de travailler sur le plan particulier du stationnement des camions en dehors des emplacements habituels situés sur la place de l'hôtel de ville et désormais localisés au niveau de l'allée Peixotto, ce qui permettra d'avoir un élément visuellement plus intéressant.

Pour l'édition 2020, les organisateurs espèrent 40 000 € de la Région. Le Région n'a pas donné d'argent en 2019. Espèrent donc des subsides de la part du Département. Ils s'étaient élevés en 2019 à 60 000 € d'achat de visuels, de *namings* scène, de promotion du volontariat. Et 40 000 € de Bordeaux Métropole qui, eux, font partie de l'enveloppe des CODEV et qui sont donc, quoi qu'il arrive, garantis.

Vous rappeler, contrairement à beaucoup de questions qui ont été posées, que le festival ODP, l'association festival ODP est domiciliée à Talence rue de la République depuis le 22 août 2016.

M. VILLEGA-ARINO : Je crois qu'il faut aussi citer quand même Sébastien LUSSAGNET qui nous a proposé ce festival il y a maintenant six ans, qui s'est profondément ancré dans Talence. Et outre la qualité de la programmation, c'est aussi la collaboration sans faille, que ce soit avec l'école municipale de musique, que ce soit avec l'Éducation nationale, que ce soit avec Talence Événements. Et cela, c'est un grand motif de satisfaction. Donc, longue vie à ce festival.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Merci, Monsieur le Maire. Vous avez rappelé à juste titre la valeur morale de ce festival puisque le bénéfice, comme il l'était dès le départ, de cette manifestation est bien destiné à l'organisation des pupilles, des enfants des familles de pompiers puisque comme d'autres corps ils donnent leur vie encore en 2019 pour la sécurité des personnes et des biens. Ils participent, au-delà quelquefois même de leurs forces, à l'extinction des feux de forêt qui ont encore eu lieu cette année. Moins dans notre sud-ouest, mais dans notre région aussi. Je voudrais souligner ici, aussi en tant qu'administratrice du

SDIS, l'engagement très fort de ces personnels qui, malgré le fait qu'ils soient en grève encore, assument leurs fonctions, y compris des fonctions qui ne devraient pas leur être dévolues puisqu'ils viennent aussi en secours en personne auprès des usagers dans la rue et avec beaucoup d'abnégation. Ils le font malgré des situations professionnelles extrêmement difficiles. Donc, c'est une manière aussi de les remercier. Je rappelle que ce festival fonctionne aussi avec des centaines de bénévoles, de pompiers qui viennent de toute la France. Donc ici, nous pouvons aussi les saluer.

M. LE MAIRE : Ce que nous avons fait.

Mme DE MARCO : Pour notre part, nous mettrons un petit bémol sûr, tout d'abord, le lieu qui est un lieu très sensible sur le parc Peixotto. Je comprends bien qu'ensuite il y a une réhabilitation, il y a des plantations, etc. Nous nous demandons si c'est vraiment le lieu approprié, mais nous l'avions déjà dit. Nous constatons également que ce que vous avez cité cela fait 148 000 € de subventions (Région, Département, Bordeaux Métropole) plus subvention municipale et les aides qui sont déployées de la part de la municipalité avec le personnel et le matériel pour un chèque au final de 30 000 € seulement reversés aux pupilles des familles des sapeurs-pompiers. Nous souhaiterions avoir le bilan financier de ce festival. S'il était possible de l'avoir, nous en serions ravis. Merci de nous le communiquer.

M. LE MAIRE : Je vous avouerai ne jamais trop comprendre vos réserves sur ce festival et à tout le moins quel serait le site, selon vous, qui pourrait accueillir, et de responsabilité municipale, l'équivalent de la jauge, on va dire, du château Peixotto. 7 000 personnes. Ce n'est pas un endroit que l'on peut trouver partout sur la Métropole et encore moins sur Talence. Donc, si vous avez des idées sur Talence... Parce que le risque, ma chère collègue, c'est que ce festival-là, d'autres villes en étaient très intéressées. M. VILLEGA a eu parfaitement raison, Patrick tu as parfaitement eu raison de rappeler que c'est aussi l'abnégation et le courage d'un homme qui fait cela sur ses congés et qui veut viscéralement implanter cette manifestation sur Talence. Je pensais qu'en répondant sur l'installation de l'association loi 1901, qui était votre question précédente, nous avons répondu à vos questions. Je trouve dommage juste que... Oui évidemment il y a une organisation, tous les bénéficiaires ne peuvent pas être accordés, mais c'est le modèle de ce festival-là. 30 000 € pour un festival qui n'a que six ans, je trouve que c'est un très beau geste. Madame GRESLARD, moi, je souscris intégralement à ces propos vis-à-vis de femmes et d'hommes qui mettent leur vie en danger tous les jours au quotidien. Je trouve dommage qu'il y ait ce petit bémol. Quant aux éléments financiers du festival pour ce qui concerne l'association puisque c'est elle qui est aidée, pas celle du producteur, nous demanderons aux services de vous faire passer les éléments qui sont en notre possession.

M. VILLEGA-ARINO : Si je peux me permettre de rajouter quelque chose, cela me fait toujours sourire ces remarques. Je me rappelle une certaine campagne à laquelle, d'ailleurs, vous aviez participé, madame Monique de MARCO, rappelant que c'était une ville-dortoir où il ne se passait strictement rien. Vous aviez fait une soirée pyjama place Alcalá. Nos manifestations sont toujours excellentes, de grande qualité, mais il faut toujours les faire

ailleurs. Et l'une de vos collègues ou amies m'a même proposé le parc des Expositions de Bordeaux. Effectivement, c'est tout bénéfique pour Talence. Je ne citerai pas le nom.

M. LE MAIRE : Non, mais nous attendons le lieu d'implantation, madame DE MARCO. Vous nous dites : «Il faudrait le faire ailleurs». Proposez-nous un autre lieu qui accueille 7 000 personnes, de responsabilité municipale sur Talence. Ce sera intéressant. Il faut proposer, pas simplement dénoncer. Oui, là, effectivement, c'est plus compliqué.

Les éléments, vous rappeler que j'ai eu M. LUSSAGNET par texto, et qu'il aura l'occasion d'annoncer un très grand nom qui viendra sur une autre soirée, qui n'est pas encore annoncé. Il m'a menacé que nous devrions doubler la subvention si je révélais ce nom qui sera révélé la semaine prochaine. C'est un très grand nom de la scène internationale.

Les votes.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«Dans le cadre de l'organisation de la 6^{ème} édition du Festival ODP qui aura lieu du 28 au 31 mai 2020 au sein du Parc Peixotto, il convient de définir le partenariat entre l'organisateur de l'événement, l'association Festival ODP, et le propriétaire des lieux et principal soutien institutionnel, la ville de Talence.

Pour rappel, le FESTIVAL ODP TALENCE avait rassemblé l'an passé près de 19 000 personnes malgré l'annulation de la soirée du vendredi pour cause d'intempéries.

Au-delà du rayonnement de cet événement sur l'image de la ville de Talence et en particulier du parc Peixotto, ce partenariat désormais pérenne permet avant tout à la collectivité et à l'association FESTIVAL ODP de soutenir l'œuvre des Pupilles qui intervient moralement et financièrement au profit de tous les enfants dont le parent sapeur-pompier (professionnel, volontaire ou militaire) est décédé en, ou hors service et des pupilles et familles des personnels administratifs et techniques des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) ainsi que des jeunes et anciens sapeurs-pompiers qui peuvent se trouver dans la difficulté.

Au regard de l'intérêt général porté par ce festival au travers de son organisateur, la ville souhaite poursuivre ce partenariat en mettant gracieusement à disposition de l'association FESTIVAL ODP les locaux, le matériel ainsi que les agents nécessaires à l'organisation de cet événement.

Cette 6^{ème} édition, dont les modalités sont précisées en annexe de la présente délibération, se caractérisera en outre par :

- l'augmentation de la capacité d'accueil de l'ODP Kids qui a connu un vrai succès en 2019 avec pas moins de 2000 enfants accueillis,
- le maintien de la soirée Before du jeudi avec une gratuité pour tous sans délivrance préalable d'invitation comme l'édition précédente,
- et enfin la désignation d'un nouveau parrain en la personne de Gaëtan ROUSSEL, chanteur du groupe Louise Attaque.

C'est dans cette nouvelle perspective que je vous demande aujourd'hui de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'Association FESTIVAL ODP.»

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/01/20

Mme FABRE-TABOURIN : Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année, nous vous présentons le bilan d'activités des conseils communaux, qui a été joint au dossier du Conseil avec les différents sujets et thèmes abordés, ainsi que la façon dont les budgets de 20 000 € alloués à chacun ont été utilisés en cours d'année. Vous avez noté que cette année chaque président de conseil a défini ses perspectives pour 2020, même si leurs activités cesseront avec la fin du mandat en mars, conformément au règlement des conseils communaux. Tout cela, vous le trouvez dans le document en annexe, mais les différents présidents des conseils communaux présents auront l'occasion d'y revenir.

Ce que je voudrais souligner, c'est que cette année les conseils communaux ont été particulièrement impliqués sur différents sujets :

- L'extension des zones de stationnement ;
- La concertation pour la création d'une nouvelle ligne de TCHNS et l'extension de la ligne de tram B ;
- La concertation du château des Arts, du parc Sourreil, du nom du futur jardin public du quartier de Thouars, la mise en place de différents ateliers d'urbanisme (je pense à Felhmann et à Aristide-Briand) ;
- La végétalisation de la ville ;
- Le choix des implantations des radars pédagogiques est un sujet qui a été travaillé dans chaque conseil communal ;
- Le projet de la requalification de la rue Peydavant. J'en passe.
- Et évidemment, l'avancement de la requalification du quartier de Thouars qui est un projet qui revient chaque année.

Une nouvelle fois, pour ma part, je me félicite de l'implication croissante des conseillers communaux, ainsi que des habitants dans les instances de participation citoyenne. J'en veux pour preuve le nombre de votes exprimés lors du dernier budget participatif.

Je dois faire le compte rendu pour deux présidents de conseils communaux qui n'ont pas pu être présents aujourd'hui. Je ne vais pas vous donner lecture de l'ensemble du document qui vous a été transmis.

Pour ce qui concerne le conseil communal centre, l'accent a été mis sur l'installation de l'œuvre issue du budget participatif 2018 et de son emplacement sur la place Alcalá, que vous voyez devant la Halle. Un gros travail de proposition sur un questionnaire qui a été soumis aux riverains sur l'impact des différents projets du budget participatif 2019. Vous savez que nous avons intégré cette modification dans la réglementation du budget participatif et qu'à ce titre nous avons sollicité les différents présidents de conseils communaux de façon qu'ils puissent vérifier si tel ou tel projet, avant qu'il soit soumis à la votation serait susceptible d'avoir un impact désagréable pour les riverains et leur environnement. Le conseil communal de M. GOYER au centre y a beaucoup travaillé et, comme l'ensemble des autres conseils communaux, un travail sur le choix des emplacements des radars pédagogiques qui changent très régulièrement de lieu.

Pour ce qui concerne les perspectives 2020 du conseil communal centre, il y a évidemment l'accompagnement du projet grand Peixotto-Margaut, toujours la végétalisation du centre-ville, les mobilités douces en centre-ville, la vitesse en ville et les enseignements relevés des radars pédagogiques. En effet, l'ensemble des conseils communaux va faire un travail de croisement des données parce qu'on se rend compte, mais de façon relativement empirique pour le moment, qu'il y a une grande différence entre la vitesse ressentie et la vitesse réelle. Parce qu'en règle générale les mises en place de radars indiquent que là où on imagine que les gens vont très vite, en fait ce n'est pas forcément exact. Et, bien sûr, dans les perspectives 2020 du conseil communal centre, une attention particulière sur le devenir du campus sur sa partie talençaise. Cela, c'était pour ce qui concerne le bilan de M. GOYER pour le conseil communal centre.

Pour le conseil communal est, je vais me faire lectrice de la petite note que Dominique IRIART m'a transmise. Vous retrouverez là sa rigueur. Je vais lire mot à mot. Dominique IRIART me charge de vous dire :

«Au-delà de ce qui est projeté sur les différentes diapositives, je souhaite vous faire part de l'esprit qui préside à nos travaux.

Quels que soient les sujets, la concertation a été le fil conducteur de l'activité du conseil communal est : déplacements sur site de membres sur les conseils communaux restreints et consultation des riverains sur les projets d'aménagement, soit dans le cadre d'une réunion de riverains, soit par le biais d'un questionnaire de sorte, d'une part, que les habitants ne découvrent pas les projets une fois ceux-ci installés et, d'autre part, qu'ils puissent apporter leur éclairage d'usagers. Cette démarche a pour effet d'optimiser l'acceptabilité des aménagements. Elle a été conduite notamment par rapport à des projets de budget participatif dont le conseil communal restreint a jugé qu'ils pouvaient avoir un impact sur le voisinage immédiat.

La concertation sur le devenir du parc Sourreil a constitué le point d'orgue de cette démarche. Les deux réunions consacrées à cette concertation, les 20 mai et 26 novembre, ont constitué tout à la fois un bel exercice de démocratie, d'écoute réciproque et de solutions partagées. Pour 2020, au-delà de la symbolique de la livraison de BAHIA 1 au mois de mars – pour mémoire, premier bâtiment du projet hospitalier BAHIA 2022 –, le quartier connaîtra de nouveaux projets structurants : le lancement de la concertation sur la requalification de la route de Toulouse, d'une part, et la réflexion sur le devenir du site Lamartine, d'autre part ».

Voilà, monsieur le Maire, mes chers collègues, le bilan 2019 et les projets 2020 pour le quartier est de notre ville.

Enfin, je vais passer la parole à mes collègues présents dans l'ordre qu'ils souhaiteront. Peut-être M. ERCHOUK ? Salem ? Non ? Mme DESGUERS pour commencer.

Mme DESGUERS : Conseil communal ouest. Les conseils communaux du conseil communal ouest ont eu à cœur de soutenir les associations et administrés qui interviennent sur le

territoire de Talence. Ils ont donc favorisé collectivement les actions collectives, par exemple Connect Thouars, Festival en Plein Arts, etc.

Une première action intergénérationnelle a été réalisée lors d'un après-midi récréatif avec des personnes âgées des RPA, certaines personnes isolées dans leur appartement à Talence, avec les enfants en difficultés scolaires de l'école Georges-Lasserre. L'échange de petits cadeaux faits par chacun des participants a eu un vif succès autour d'un goûter partagé. Le conseil communal ouest a donc essayé de mettre en perspective des actions à partir de 2020 sur des équipements à l'usage des administrés sur le territoire et développer la participation intergénérationnelle pour rompre l'isolement social et développer le bien-vivre ensemble à Talence. Je tiens à remercier Mme Christel GUEDON et M. François DELPEUCH, agents de la Ville, pour leur accompagnement de l'équipe du conseil communal ouest. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue.

Mme CHABBAT : Bonsoir chers collègues. Pour le conseil communal nord, nous, cela se situe au niveau de la végétalisation et du stationnement. Notre plus gros travail a été le square Felhmann avec l'aide de Mme CHADEBOST.

Le projet actuel du square Felhmann sera finalisé par l'équipe projets qui se mettra en place dans le courant de l'année 2020 avec une mise en place avec les équipes de la Métropole et de l'A URBA en 2021 vers la livraison en 2023.

Ensuite, nous avons parlé de la végétalisation du site Boris-Diaw. Le 8 février, nous ferons la plantation de 80 végétaux avec M. Arnaud CLAVIER, qui est le président du volley-ball.

Sur l'aménagement de l'espace rue Izer, et cela se continue sur la participation de la consultation du château des Arts.

Et nous avons le choix des emplacements des radars pédagogiques. Mi-janvier, il y aura un radar pédagogique qui sera situé sur la rue de la Petite mission et sur la rue Émile Combes. La seconde pose en mars se fera rue de la Médoquine, au droit du château des Arts, et dans la rue Paul Bert.

Ensuite, sur le budget notamment, nous avons très peu dépensé. Il nous reste 15 120 euros, comme vous avez pu le voir.

Ensuite, dans les perspectives, l'accompagnement et la concertation sur les boulevards, le suivi du projet Aristide Briand, donc du square Felhmann, et la mise en place d'un groupe de travail pour l'aménagement du futur espace vert rue Redeuilh, la vitesse en ville, l'enseignement des radars pédagogiques et la réalisation du parking et la requalification de la rue Floquet.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue.

M. ERCHOUK : Bonjour. Merci, monsieur le Maire.

Tout d'abord, je tenais à remercier en premier lieu les conseillers pour leur implication, leurs mobilisations diverses lors de concertations, d'organisations d'une manière générale d'événements de quartier. Un remerciement, aussi, appuyé, aux techniciens François DELPEUCH, Cristel GUEDON, l'ensemble des agents qui ont été de près ou de loin mobilisés pour le soutien technique qui a été apporté aux conseillers communaux, me concernant pour le conseil communal sud.

Plusieurs moments forts ont jalonné l'année 2019. Nous en retiendrons deux. La végétalisation du quartier de Thouars, donc l'aménagement d'un nouveau jardin public au cœur du quartier de Thouars. Cet aménagement a été le fruit d'ateliers d'habitants qui en ont élaboré les grands principes. Un travail également de concertation a permis au CC sud et au conseil citoyen de faire des propositions pour le choix du nom. Celui qui a été retenu, c'est la Butte de Thouars Rosa Parks ; un nom, vous en conviendrez, hautement symbolique et en phase avec les valeurs d'égalité chères à nos principes. Le Jardin de Raba également. L'aménagement du Jardin de Raba, nous l'avons déjà évoqué, a été le résultat d'ateliers de travail avec les habitants du quartier, notamment ceux de la rue du 19 mars 1962 et de la rue Calixte-Camelle. Une réunion publique a été organisée le 19 novembre 2019 pour la présentation du projet définitif avant réalisation.

Un autre domaine aussi, c'est l'animation des quartiers et le développement social local. Le conseil communal sud a soutenu plusieurs événements participant au lien social, à la culture et au partage. Ainsi, ils ont participé au festival En Plein Arts qui a connu d'ailleurs cette année une belle réussite encore. Ils ont aussi été engagés sur toutes les animations (le carnaval, le repas de quartier) et, comme chaque année, ils ont été porteurs de la fête de fin d'année à destination, vous le savez, des habitants et notamment les plus isolés d'entre eux.

Les membres du conseil communal sud ont aussi participé aux ateliers de la Quinzaine de l'égalité où, d'ailleurs, la Ville de Talence propose chaque année des actions toujours plus riches et innovantes sur cette thématique d'égalité et de bien vivre ensemble.

Concernant les attributions, l'aide est très, très bien utilisée. Elles ont été attribuées en phase et en respect avec la charte qui a été élaborée avec tous ses membres. Ainsi, plusieurs aides ont été données pour soutenir les associations locales, l'épicerie solidaire. Plusieurs actions aussi qui ont été mises en place par le centre social Mix-Cité, l'action Connect Thouars, En bas si j'y suis et également aux Jardins de Raba pour leur modernisation.

Juste pour compléter, les membres du conseil communal sud ont aussi participé au plan potelets où ils ont déterminé des lieux pour l'installation des potelets.

En perspectives, c'est toujours renforcer la participation des membres du conseil communal. Ouvrir aussi ce conseil communal à d'autres personnes, à des initiatives, continuer à soutenir aussi les associations locales pour qu'elles apportent un vrai plus dans l'amélioration des conditions de vie des habitants. Et renforcer aussi l'articulation du travail avec le conseil citoyen.

Merci.

Mme CHABBAT : Excusez-moi, monsieur le Maire, je voudrais quand même signaler que dans ma précipitation de présenter le conseil communal nord, j'ai oublié de remercier M. DELPEUCH et Mme GUEDON pour toute l'aide qu'ils m'ont apportée depuis que j'ai été présidente du conseil communal.

M. LE MAIRE : Je voudrais, au-delà de ces remerciements, très justifiés, remercier au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, les présidents, les adjoints de quartier, les vice-présidents aussi de chaque conseil communal, toutes les personnes bénévoles qui, depuis six ans, ont tenu ces centaines de réunions sur des sujets hautement faciles comme le stationnement et la circulation par exemple, ou sur des choses du quotidien, du concret. C'était un élément qui, il y a six ans, pouvait paraître novateur. Aujourd'hui, tout le monde le fait. Nous ne pouvons que nous en féliciter et remercier l'ensemble de la direction générale des services. Je ne vais pas nommer, parce qu'il y a beaucoup de gens de la direction générale qui s'en occupent, et en particulier, bien évidemment, celles et ceux qui préparent, font des comptes rendus rapides, et qui permettent de mettre de l'huile dans les rouages. En saluant l'ensemble des... et vous, Mme FABRE-TABOURIN pour avoir effectivement coordonné ce travail. Soyez-en chacune et chacun remerciés.

Il n'y a pas de vote. Y a-t-il des remarques ?

Mme DE MARCO : Tout simplement, nous trouvons que ce bilan d'activités des conseils communaux est très intéressant. Nous avons senti cette année qu'il y avait une dynamique, qu'il y avait une progression sur le nombre de réunions, sur le nombre de dossiers traités. Néanmoins, je trouve que certains restent vraiment dans l'entre-soi. Il y a beaucoup de réunions restreintes et peu de réunions publiques pour certains conseils communaux. En particulier je prendrai le mien où j'attends depuis un an avec impatience une réunion publique. La seule et unique a eu lieu le 14 janvier. Quartier centre, pour ceux qui savent où j'habite. Une seule réunion publique le 14 janvier sur les zones bleues. Depuis, on dirait qu'il ne se passe rien dans ce quartier puisque nous n'avons pas de réunion publique. Je regrette que Philippe GOYER ne soit pas présent. Si je n'avais pas eu ce bilan, je ne me serais pas rendu compte qu'il y avait très peu de réunions. Mais je tiens à signaler que ce n'est pas suffisant. Il faut impliquer plus les habitants et faire plus de réunions publiques, de sujets qui les intéressent, qui les concernent. Je pense que ce conseil communal centre devrait être plus dynamique.

Ensuite, je m'interroge également sur le conseil communal ouest, mais cela, c'est vraiment une question. Il ne faut pas prendre ombrage de ce que je dis. Le 27 mai, je vois : «*présentation du projet du centre social de Bagatelle*». Pourquoi s'est-il délocalisé dans le quartier ouest ? Y a-t-il un projet de centre social délocalisé de Bagatelle dans ce quartier ? C'est vraiment une question de curiosité, une interrogation. Ou alors il y a eu un copier-coller, je ne sais pas. C'est page 20.

M. LE MAIRE : On vous répondra. Ma chère collègue, juste vous rappeler que vous avez déjà posé cette question-là il y a un mois, enfin cette observation-là pour ce qui concerne le conseil communal centre. Il me semble que M. GOYER vous avait déjà répondu sur cet élément-là. Je le rappelle, un conseil communal, c'est une présidence, une coprésidence assumée par

un citoyen aussi. Si jamais d'aventure vous trouvez que le nombre de réunions publiques est insuffisant, encore faut-il pour moi qu'il y ait motif à avoir une réunion publique sur un dossier. Le conseil communal centre, c'est quand même celui qui s'est le plus réuni en conseil restreint. Donc, c'est celui qui a la plus grosse activité. Dire que ce conseil ne fait pas grand-chose – je ne connais plus vos termes exactement – après, la réunion publique, il faut savoir sur quel thème on fait une réunion publique. Peut-être tout simplement que les thématiques abordées au cours de l'année 2019 pour le conseil communal centre ne nécessitaient pas forcément d'avoir un excès de réunions publiques. En tout cas, je crois surtout qu'il y a tout un tas de choses qui peuvent aussi relever du domaine de la Ville et qui, elles, font l'objet de réunions publiques. Donc, dès que l'on franchit les éléments, on arrive à avoir une réunion publique, mais au niveau de la Ville et pas au niveau du conseil communal. En tout cas, 13 réunions publiques et 28 réunions restreintes, je ne pense pas que l'on puisse dire décemment que la Ville de Talence ait manqué de réunions de proximité.

M. JESTIN : Juste pour compléter concernant la question du centre social, le centre social de Bagatelle – je réponds parce que Philippe n'est pas là. Il l'aurait fait sinon – est en cours de renouvellement d'agrément. C'est dans ce cadre-là qu'il y a une présentation de ce type-là. Vous le savez aussi, depuis plusieurs années Bagatelle intervient sur le territoire de Crespy. Il était donc normal qu'une présentation puisse être faite dans ce cadre-là. Comment les choses évolueront-elles ? Il y a un certain nombre de discussions – Denise le sait bien – sur l'avenir du centre social. Tout cela est un travail en cours, mais l'implication de Bagatelle sur le centre-ville, en l'occurrence Crespy qui dépend du conseil communal ouest, nécessitait que cela puisse être présenté dans ce cadre-là.

M. LE MAIRE : C'est tout simplement rattaché au lieu d'intervention du conseil communal ouest qui est Crespy.

D'autres remarques ? Non. Nous prenons acte et nous félicitons encore une fois tout le monde. Merci, mesdames, messieurs.

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne, expose :

«Comme nous nous y étions engagés en 2014, nous présentons chaque année le bilan d'activités des Conseils Communaux au Conseil Municipal. Celui-ci doit faire apparaître les sujets et thèmes abordés ainsi que les résultats des réflexions menées par les groupes de travail qui ont été mis en place par ces instances.

En outre, ce bilan fait apparaître comment le budget de 20 000 € alloué à chacun a été utilisé au cours de l'année.

Enfin, il permet de définir leurs perspectives pour 2020 même si leurs activités cesseront avec la fin du mandat en mars conformément au règlement des conseils communaux.

Ce document est joint en annexe.

Il convient de souligner que les Conseils Communaux ont été tout particulièrement impliqués en 2019 sur les sujets suivants :

- l'extension des zones de stationnement réglementé zone bleue
- la concertation pour la création d'une nouvelle ligne de TCHNS et l'extension de la ligne de Tram B

- la concertation du Château des Arts, du parc Sourreil et du nom du futur jardin public du quartier de Thouars
- la mise en place d'atelier d'urbanisme Felhmann et A. Briand
- la poursuite de la végétalisation de la Ville
- le choix des emplacements des radars pédagogiques
- la présentation de la requalification de la rue Peydavant
- la présentation du projet d'«Habitat et Humanisme» à Gardères
- la présentation de l'avancement de la requalification du quartier de Thouars

Une nouvelle fois, nous devons nous féliciter de l'implication croissante des Conseillers Communaux ainsi que des habitants dans les instances de participation citoyenne et de démocratie participative.

Je propose donc que le Conseil Municipal prenne connaissance du bilan d'activité des Conseils Communaux, présenté par chaque Président.»

Les rapporteurs entendus, le Conseil prend acte du présent bilan.

Reçu en Préfecture le 20/01/20

N° 4 - Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - Exercice 2020 - Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement

M. JESTIN : Mes chers collègues, comme vous le savez, dans l'attente du vote du budget primitif, la loi nous permet d'ouvrir un certain nombre de crédits concernant les dépenses d'investissement à venir dans une limite de 25 %. Donc, nous vous proposons d'ouvrir, pour un montant de 4 361 099 €, qui représentent 25 % des dépenses équivalentes du budget primitif 2019. Tout cela, évidemment, sera complété par le vote du budget primitif. Je vous fais grâce du détail des chapitres. Je vous ai donné les deux montants récapitulatifs.

M. LE MAIRE : Des observations ? Des interventions ? Les votes, s'il vous plaît.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris le remboursement de la dette jusqu'à l'adoption du budget.

Ces dispositions donnent la possibilité de lancer des opérations nouvelles d'investissement dès le début de l'exercice et d'assurer la continuité des opérations en cours pour lesquelles il peut être déjà présumé que les crédits de reports s'avéreront insuffisants d'ici au vote du budget primitif.

Chapitre	Crédits ouverts BP 2019	Autorisation 2020 25%
20 – Immobilisations incorporelles	75 000 €	18 750 €
204 – Subventions d'équipement versées	800 000 €	200 000 €
21 – Immobilisations corporelles	1 907 400 €	476 850 €
23 – Immobilisations en cours	14 661 994 €	3 665 499 €
TOTAL	17 444 394 €	4 361 099 €

»

ADOPTE PAR 29 VOIX POUR

10 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Talencez-vous ! – Une vraie gauche pour Talence – EELV)

N° 5 - Avance sur subvention de fonctionnement au CCAS et aux associations pour l'année 2020

M. JESTIN : Là aussi, une délibération classique du mois de janvier. Pour permettre à nos associations les plus importantes, notamment celles qui emploient du personnel, de pouvoir fonctionner dans l'attente du vote du budget, nous vous proposons une avance qui, suivant les cas, oscille entre 25 et 50 % du montant qu'elles avaient perçu l'année dernière.

M. LE MAIRE : Des remarques ? Les votes.

Mme DE MARCO : Comme d'habitude.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un vote, madame DE MARCO, «comme d'habitude». C'est une chanson qui a d'ailleurs eu un grand succès. Je ne vous proposerai pas de la chanter.

Mme DE MARCO : Je vais reformer «comme d'habitude».

M. LE MAIRE : Oui, reformulez-moi «comme d'habitude».

Mme DE MARCO : Comme d'habitude, nous allons voter les avances sur subventions, sauf celle de l'ETSM, l'école talençaise des sports motorisés. Comme d'habitude.

M. LE MAIRE : Très bien. C'est une habitude qui a été différente au cours des années du mandat. C'est pour cela.

Mme DE MARCO : Pas nous.

M. LE MAIRE : Pas pour vous. Cela dépend des gens. Vous ne formez pas un groupe. Il y a des groupes, vous savez, encore aujourd'hui dans l'opposition.

Mme RAMI : Je dois m'abstenir pour deux associations dans lesquelles je suis dans le conseil d'administration. C'est le centre Ludiloisirs et Talence Événements.

M. LE MAIRE : C'est bien noté. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Pour éviter au Centre Communal d'Action Sociale et à certaines associations constituées sous le régime de la Loi de 1901, de connaître d'importantes difficultés financières avant le mandatement des subventions qui constituent l'essentiel de leurs ressources, le Conseil Municipal vote habituellement une avance de fonds venant en diminution de la subvention allouée pour l'année.

Je vous propose en vertu des dispositions comptables qui permettent aux ordonnateurs des Collectivités Territoriales de mandater, sans budget, des dépenses dans la limite des crédits ouverts l'année précédente, d'accorder au CCAS et à certaines associations une avance sur subvention dans les conditions suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale Chapitre 65 / Article 657362 / Fonction 520	1 925 000 €
Centre Animation Jeunesse Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 4221	105 550 €
Centre Ludiloisirs Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 421	93 500 €
Comité des Jumelages de Talence Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 04	8 000 €
Mix-Cité Centre Social et Culturel Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 4221	86 000 €
Rock et Chanson Chapitre 65/ Article 6574 / Fonction 331	26 250 €
Talence Evénements Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 331	218 500 €
Talence Innovation Sud Développement Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 901	24 250 €

<i>Associations sportives :</i>	
ADEM	22 500 €
Cercle des Nageurs de Talence	16 500 €
Ecole Talençaise des Sports Motorisés	20 000 €
Ornon Gironde Escrime Talence-Gradignan	2 100 €
Union Sportive Alliance Talençaise Football	7 500 €
Union Sportive Talence Acrosport	2 250 €
Union Sportive Talence Athlétisme	15 000 €
Union Sportive Talence Badminton	5 750 €
Union Sportive Talence Basket	5 000 €
Union Sportive Talence Boxe	2 500 €
Union Sportive Talence Club de tennis	4 250 €
Union Sportive Talence Gymnastique	4 500 €
Union Sportive Talence Handball	1 750 €
Union Sportive Talence Judo	2 625 €

Union Sportive Talence Tennis de table	1 625 €
Union Sportive Talence Volley-ball	3 000 €

S'agissant des associations sportives, la dépense sera imputée au Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 40 du budget.

Si l'ensemble de ce dispositif vous agrée, je vous demande, Mesdames Messieurs, de bien vouloir l'adopter.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Sauf

- pour **ETSM** : 9 VOIX CONTRE (Talencez-vous ! – Mme CONGOSTE - EELV)
- pour **Centre Ludiloisirs** : 1 ABSTENTION (Mme RAMI)
- pour **Talence Evénements** : 1 ABSTENTION (Mme RAMI)

Reçu en Préfecture le 20/01/20

N° 6 - Attribution de deux subventions exceptionnelles

M. JESTIN : Deux attributions de subventions, effectivement. La première pour l'association sportive lycée Victor-Louis. Nous avons l'habitude de le faire régulièrement lorsqu'ils se qualifient pour le Championnat du monde de badminton. Nous l'avons fait, je crois, en 2016. Nous le refaisons cette année pour un montant de 1 500 €. La seconde pour accompagner l'association Notre Italie dans le cadre de son festival et du printemps italien.

M. LE MAIRE : Des questions ? Les votes.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous propose d'attribuer deux subventions exceptionnelles, conformément au tableau ci-après :

* Association Sportive Lycée Victor Louis (Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 40)	1 500 €
* Association Notre Italie (Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 025)	1 000 €

Avec la première subvention, il s'agit d'aider l'association sportive du Lycée Victor Louis à l'occasion du championnat du monde ISF de badminton (institut school fédération) qui aura lieu en Grèce en mars-avril 2020.

Avec la deuxième subvention, il s'agit de soutenir le festival «Le printemps Italien», organisé par l'association Notre Italie les 19 et 20 mars 2020.

Je vous demande de bien vouloir valider ces deux subventions exceptionnelles et d'autoriser leur versement.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/01/20

N° 7 - Signature d'un bail à réhabilitation avec la Société Foncière Habitat et Humanisme

M. JESTIN : Une délibération qui est particulièrement importante et qui répondait à une attente. J'avais moi-même tenté de l'initier, mais je n'avais pas réussi à aller au bout lorsque j'étais au CCAS. Je suis ravi que Philippe et le Maire aient pu amener ce projet au bout. Vous savez que la maison de retraite Gardères s'était reconstruite dans des bâtiments juste à côté de l'ancien château et le château était désaffecté depuis quelques années. Il fallait trouver une destination à ce château. C'est le cas avec un projet qui, en plus, requiert un caractère social avec une structure, je crois, vraiment reconnue sur la place publique et qui travaille très bien, et donc qui va consister à permettre à cette fondation Habitat et Humanisme de rénover ce château et d'y installer une résidence bigénérationnelle de 15 appartements ; la majorité des appartements étant réservée à des personnes âgées à faibles ressources, mais également trois logements qui pourront être proposés à des étudiants dans le cadre d'un projet intergénérationnel.

Nous vous proposons là une signature d'un bail à réhabilitation entre la Ville et cette société foncière Habitat et Humanisme qui est dédié à la réalisation de ce type d'opérations et dont le contrôle est assuré par le mouvement Habitat et Humanisme. C'est un montage similaire à un bail emphytéotique qui permet en même temps d'assurer la rénovation d'un bien tout en imposant un usage d'habitation à loyer très modéré. Le contrat prévoira également des servitudes entre la parcelle objet du bail et le solde du terrain occupé par l'EHPAD afin d'assurer le passage des réseaux, l'accès à un local de stockage situé en sous-sol du château Gardères.

Compte tenu de l'intérêt général de cette opération qui vise notamment à assurer le logement des personnes âgées à très faibles ressources, nous vous proposons donc de conclure ce bail pour une durée de 60 ans et d'en fixer le loyer annuel à l'euro symbolique. Les services de France Domaines ont rendu un avis conforme en date du 8 janvier 2020. Donc, il sera dans un premier temps procédé à une signature d'une promesse de bail afin de permettre à la société d'obtenir les financements et les autorisations nécessaires au projet. Les actes concernant ce dossier seront réalisés en la forme administrative. C'est pourquoi nous vous proposons d'approuver la signature d'une promesse de bail, puis d'un bail à réhabilitation entre la Ville et la société, et de nous autoriser à signer l'ensemble des documents afférents.

M. LE MAIRE : Indépendamment des éléments techniques, je vous l'ai déjà dit lors des précédents conseils parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup d'éléments juridiques, c'est un très beau projet d'habitat intergénérationnel. Ce sont 15 appartements, mais dans un très bel endroit et nous allons respecter d'ailleurs le legs qui était sur cet élément-là. Je voudrais féliciter aussi l'ensemble des équipes administratives, sociales et toutes celles et tous ceux qui nous ont aidés à conclure rapidement parce que finalement les premiers contacts avec Habitat et Humanisme n'ont que quelques mois. Je pense que nous pourrons, dans quelques mois maintenant, une fois les travaux de réhabilitation effectués, nous féliciter d'avoir une telle structure très innovante, en tout cas pour un territoire comme le nôtre sur Talence et qui permettra à chacune et à chacun d'être dans un beau quartier, comme partout à Talence

d'ailleurs, mais surtout de mettre dans le même lieu des gens de générations et de milieux différents. Je trouve que c'est un très, très beau projet.

Les votes.

Mme DE MARCO : Pour, parce que c'est un très beau projet.

M. LE MAIRE : Comme d'habitude.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« Par délibération en date du 25 novembre 2019, vous avez approuvé la résiliation partielle du bail emphytéotique conclu entre la Ville de Talence et l'EHPAD Public Château GARDERES et le déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle BO 324. Cet espace correspond au Château GARDERES, bâtiment actuellement inoccupé par l'EHPAD.

L'objectif de cette opération telle qu'elle vous a été exposée est de permettre à la Fondation Habitat et Humanise Gironde de rénover le château et d'y installer une résidence bi-générationnelle de 15 appartements. Pour rappel la majorité des appartements sera destinée à des personnes âgées à faibles ressources mais afin d'assurer du lien social au sein même de la résidence, 3 logements seront proposés à des étudiants présentant des profils orientés vers une carrière sanitaire et sociale.

La présente délibération a pour but d'autoriser la signature d'un bail à réhabilitation entre la Ville et la Société Foncière Habitat et Humanisme, structure juridique dédiée à la réalisation de ce type d'opération et dont le contrôle est assuré par le Mouvement Habitat et Humanisme. Ce montage similaire à un bail emphytéotique permet d'assurer la rénovation d'un bien tout en imposant un usage d'habitation à loyers très modérés.

Le contrat prévoira un ensemble de servitudes entre la parcelle objet du bail et le solde du terrain occupé par l'EHPAD, afin d'assurer notamment le passage des réseaux, l'accès à un local de stockage situé au sous-sol du Château GARDERES mais également la possibilité pour les résidents d'accéder au parc de l'établissement. Au terme du bail le bâtiment rénové sera remis à la Ville.

Compte tenu de l'intérêt général de cette opération qui vise notamment à assurer le logement de personnes âgées à très faibles ressources, je vous propose de conclure le bail pour une durée de 60 ans et d'en fixer le loyer annuel à l'euro symbolique.

Les services de France Domaine ont rendu un avis conforme en date du 8 janvier 2020.

Dans un premier temps, il sera procédé à la signature d'une promesse de bail afin de permettre à la Société Foncière Habitat et Humanisme d'obtenir les financements et autorisations administratives nécessaires au projet.

Les actes concernant ce dossier seront réalisés en la forme administrative.

C'est pourquoi je vous demande :

- d'approuver la signature d'une promesse de bail puis d'un bail à réhabilitation entre la Ville de Talence et la Société Foncière Habitat et Humanisme concernant le Château GARDERES situé 40 rue Alfred Charlionnet à Talence et cadastré BO 324p pour une contenance de 1 765 m² environ conformément au plan ci annexé,
- de bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOPTÉ PAR 38 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/01/20

N° 8 - Signature d'un bail avec le Centre Hospitalier Charles Perrens – Parcelles communales AM 162 et AM 163

M. JESTIN : Vous le savez, nous avons une convention depuis le 1^{er} janvier 2000 avec le centre hospitalier Charles Perrens pour un immeuble qui se situe 22-24 rue Pierre Curie : le centre médicosocial, qui permet un certain nombre de consultations de cet établissement. C'était un bail pour une durée de dix ans. Nous vous proposons donc de le renouveler à nouveau puisqu'il est arrivé à échéance à la fin du mois de décembre dernier.

M. LE MAIRE : Des remarques ? Non. Les votes.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

«Depuis le 1^{er} janvier 2000, la Ville met à disposition du Centre Hospitalier Charles Perrens un immeuble sis 22-24 rue Pierre Curie afin d'y installer une maison de secteur destinée aux consultations.

Le contrat de bail, qui a déjà fait l'objet d'un premier renouvellement en 2010, prévu pour une durée de 10 ans est arrivé à son terme le 31 décembre dernier. Compte tenu de l'intérêt que représente cet établissement pour les Talençais, je vous propose de le renouveler dans les mêmes conditions.

C'est pourquoi je vous demande :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 38 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/01/20

N° 9 - Rapport d'orientations Budgétaires pour l'exercice 2020

M. JESTIN : Je suis donc heureux de vous proposer ce rapport d'orientations budgétaires, le dernier exercice un peu particulier puisqu'il s'agira du dernier de la mandature.

Je commencerai, avec votre accord, par remercier l'ensemble du service des finances qui m'accompagne dans cette mission, sous la houlette efficace d'Aurélien RICHEN et l'accompagnement bienveillant de Marie-Christine BERTIN. Ce sont toujours des moments particuliers dans la préparation pour arriver à vous fournir tout un tas d'éléments.

Comme d'habitude, quelques éléments sur le contexte économique mondial. Vous me permettrez, dans la présentation, de faire plutôt court sur ce volet-là. Juste indiquer une croissance mondiale qui s'affaiblit en 2019, un déficit et un endettement publics avec des trajectoires qui ont du mal à s'améliorer. Vous avez les différents éléments dans le tableau et sur le graphique.

La particularité du contexte national cette année avec, vous le savez, la suppression définitive de la taxe d'habitation. Là où nous n'avons pas encore tous les éléments l'année dernière, vous le savez désormais, pour les communes – je m'arrêterai là dans la présentation – cette taxe d'habitation sera compensée à terme par la taxe foncière bâtie récupérée en partie du Département. Pour certaines villes, une compensation de TVA supplémentaire. En l'occurrence, pour nous, a priori, d'après les éléments que nous avons, ce serait plutôt dans

le sens inverse, c'est-à-dire un coefficient multiplicateur puisque la totalité de la somme du département ne couvrirait pas l'année de référence 2020. Nous n'avons pas encore les chiffres puisque l'année de référence sera celle de 2020. Donc, nous aurons tout cela en fin d'année prochaine. Mais sur le principe la totalité de la taxe foncière bâtie avec un coefficient multiplicateur qui devrait être attribué à la commune.

Pour la loi de finances de manière plus globale, les éléments que nous pouvons retenir : une stabilisation de la DGF, la poursuite de l'abondement des dispositifs de péréquation et notamment la DSU qui devrait a priori augmenter de près de 90 millions d'euros, le maintien du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, la reconduction des enveloppes de soutien à l'investissement public local. Il est important de préciser que la suppression programmée de la taxe d'habitation va nécessiter quelques ajustements sur 2020, et notamment le maintien obligatoire des taux puisque l'État a obligé un maintien des taux puisqu'elle servira d'année de référence. Là aussi, quelque chose d'assez nouveau, la revalorisation des bases sera différente entre la taxe d'habitation et la taxe foncière pour la première fois, je crois, puisque pour la TH, il s'agira d'une revalorisation de 0,9 % et pour la taxe foncière une revalorisation de 1,2 %.

Un contexte un peu global à l'échelle de la commune peut-être quelque part en forme de bilan. Une situation financière qui s'est très fortement améliorée au cours des années de cette mandature. Je vous rappelle quand même, sans en faire trop d'écho, un contexte de baisse drastique de nos dotations versées par l'État sur un certain nombre d'années. Une perte globale de près de 15 millions d'euros sur la totalité du mandat, même si nous constatons maintenant depuis deux ans plutôt une stabilité. D'importants efforts de gestion qui ont pu être réalisés pour rétablir la situation et nous donner des moyens d'action. Quand on regarde les choses un peu plus dans le détail, nous avons des soldes d'épargne qui restent à un très bon niveau, une dette qui est très fortement en diminution depuis 2014. Nous verrons les perspectives pour l'année 2020 qui sont encore meilleures puisqu'en 2019 il n'y aura pas eu d'emprunt, donc nous continuons notre désendettement. Une capacité de désendettement qui s'améliore pour avoisiner les 4,5 ans, ce qui est un chiffre particulièrement bas. Je vous rappelle que le plafond communément admis est plutôt dans les 12 ans. Donc, vous voyez que nous avons là-dessus beaucoup de marge de manœuvre. Enfin, un point particulier sur l'année 2019 puisque la majorité avait pris la décision de baisser nos taux d'imposition de 2,2 %, ce qui représentait la neutralisation de la hausse des bases, pour être parfaitement transparent. Vous constatez les chiffres de l'épargne brute qui a très fortement augmenté entre 2014 et 2019, et une trésorerie au 31/12/2019 – je m'arrêterai sur ces deux chiffres-là – de près de 22 millions qui laisse réellement des perspectives importantes pour la réalisation des investissements que nous avons pu annoncer et qui sont pour la plupart lancés. Donc, cette année sera une année particulière puisque ce sera le démarrage de beaucoup d'opérations avec les premières pierres qui seront posées dans les semaines et mois à venir.

Quand on regarde un certain nombre de choses, la baisse des taux de 2,2 % sur cette année 2019 qui ne nous a pas empêchés pour autant d'améliorer nos soldes d'épargne avec des soldes d'épargne qui se maintiennent à des bons niveaux. Nous constatons d'ailleurs que sur les épargnes nettes, nous avons même presque une amélioration de ces taux-là, cela étant

dû au désendettement qui se poursuit au fil des années. Quand on regarde la dette, vous le voyez, Aurélien, d'ailleurs, a été gentil puisqu'il parle d'une baisse du ratio de désendettement de plus de moitié, mais on est même à deux tiers puisque 12,7 ans pour 4,6 ans annoncés pour 2019. Concernant l'encours, nous sommes sur une baisse de près de 32 %. Vous verrez les chiffres lorsque l'on intègre l'année 2020 à venir qui sera encore meilleure. Concernant l'encours de la dette, vous avez la répartition des différents prêts que nous avons auprès des différents établissements, mais également les types de taux. Je vous arrête sur un seul chiffre qui est l'encours de la dette avec une moyenne de 552 € par habitant quand la moyenne de la strate est à 1 036 €, ce qui représente, vous en conviendrez, un chiffre particulièrement intéressant.

Concernant l'année 2020 à venir, et notamment l'évolution puisque vous savez le rapport d'orientations budgétaires nous oblige depuis deux, trois ans maintenant à présenter des perspectives sur les cinq années à venir, nous pouvons noter cette volonté de répondre à deux objectifs majeurs : poursuivre un ambitieux programme d'investissement – nous en reparlerons juste après – et accélérer le désendettement de la Ville. Vous verrez également dans quelles conditions. Sur ces cinq années à venir, c'est un programme d'investissement qui se maintient par rapport à celui que je vous avais présenté l'année dernière, avec un montant de près de 75 millions d'euros, ce qui est le résultat et une obligation de maintenir et de maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement si nous voulons y arriver, de maintenir également à des bons niveaux nos soldes d'épargne et de limiter au maximum le recours à l'emprunt. Vous le voyez en intégrant l'année 2020 et nous en reparlerons, la décision que nous avons prise de rembourser par anticipation un emprunt de 3 millions d'euros qui nous offrait un meilleur ratio. Nous aurons, entre 2014 et 2020, divisé par deux notre encours de dette, ce qui nous donne réellement des marges de manœuvre importantes.

Concernant le programme d'investissement, je ne rentrerai pas dans tout le détail du tableau. Vous verrez un certain nombre de choses qui sont apparues, mais qui résultent des différentes discussions et concertations qui ont pu avoir lieu. Vous verrez des lignes concernant le groupe scolaire de l'école Albert Camus, un travail autour du square Felhmann, l'éclairage public dont nous avons parlé au dernier Conseil, et également la volonté au-delà du budget participatif – puisque vous savez qu'un projet a été retenu avec un skate park là-dessus, de pouvoir le compléter pour faire quelque chose de plus important puisqu'il y avait une forte demande sur cet équipement.

Toujours pour vous présenter la notion des ratios et les évolutions à 2024, malgré ce programme d'investissements importants, vous voyez que nous restons dans des normes qui sont acceptables pour l'encours de la dette et la capacité de désendettement puisque nous arriverions en fin de période en 2024 à un taux inférieur à 8 ans, avec pour l'instant annoncés 7,8 ans. Si nous regardons plus spécifiquement l'année 2020, nous avons préparé les éléments sur un certain nombre de principes. D'abord, la poursuite de cette volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition municipaux, renouveler le soutien financier tel que nous l'avons fait jusqu'à présent aux associations et au CCAS qui sont porteurs de notre pacte social sur le territoire, maîtriser l'évolution de toutes les dépenses de fonctionnement tout en offrant aux Talençais un service de proximité et de qualité – nous avons eu l'occasion de

parler des nouveaux services que nous avons mis en place –, continuer à améliorer nos niveaux de solde d'épargne – nous venons de le voir dans les diapositives précédentes –, poursuivre notre programme d'investissement et ne pas emprunter et rembourser un emprunt par anticipation pour se désendetter à nouveau. Je reviendrai sur la notion de ne pas emprunter puisque vous verrez qu'il y a un emprunt qui est prévu, mais qui est plus un emprunt de façade puisque l'absence d'un vote du compte administratif avant le vote du budget nous obligera dans un premier temps à inscrire un emprunt que nous supprimerons au moment de la récupération des chiffres 2019 lors du compte administratif.

Pour la section de fonctionnement concernant les recettes, des recettes de fonctionnement qui sont plutôt dynamiques avec un engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition après la baisse de l'année dernière de 2,2 %, une hausse du produit fiscal de 2,9 % qui correspond à des réajustements par rapport aux produits que nous avons réellement perçus en 2019, la réévaluation des droits de mutation, l'augmentation de la dotation de solidarité métropolitaine, la stabilité des autres sources fiscales, le maintien d'une politique tarifaire qui reste adaptée aux besoins des uns et des autres, la stabilité de la dotation globale de fonctionnement, et l'augmentation de la dotation solidarité urbaine de 70 000 € avec une diminution annoncée, par contre, de la dotation nationale de péréquation de 50 000 €.

Tout en restant prudent, vous avez la concrétisation de ce que je viens de vous dire. Il est prévu une recette de fonctionnement qui soit plutôt dynamique et en augmentation puisque nous arriverions à un montant global de 50,6 millions d'euros. Je vous rappelle le petit mécanisme sur l'absence de l'excédent de fonctionnement reporté puisque cette année, de manière exceptionnelle, le vote du budget sera fait avant le vote du compte administratif. Donc, nous ne récupérerons les résultats qu'au moment du vote du compte administratif.

Concernant les dépenses de fonctionnement, d'une manière générale l'objectif est de tendre vers une stabilité de nos dépenses de fonctionnement, une diminution des charges à caractère général annoncée de près de 1,2 %, évidemment la reconduction de l'enveloppe des 100 000 € attribués aux différents conseils communaux, le renouvellement du soutien financier dans les mêmes conditions aux associations et au CCAS, une augmentation des charges de personnel de près de 2,1 %, mais seulement 1,4 % si on tient compte de la décision modificative que nous avons votée en novembre à hauteur de 170 000 €, si ma mémoire est bonne. Le réajustement des crédits affectés pour le versement de l'attribution de compensation à Bordeaux Métropole, mais qui, globalement, devrait être stable. On est là dans le cadre de la mutualisation. A priori, les choses n'évolueront pas beaucoup. La réduction significative, par contre, des charges financières avec -100 000 €, qui est la résultante du désendettement engagé par la Ville depuis de nombreuses années. La concrétisation par un certain nombre de chiffres et la capacité que la Ville a de dégager une épargne en hausse de 3,9 millions d'euros contre 2,4 millions d'euros en 2014 si on enlève la reprise de l'excédent de l'exercice précédent puisqu'il faut comparer des chiffres en équivalence. Donc, une augmentation de notre épargne de 1,5 %, soit 60 % quand même.

Concernant la section d'investissement, avant même la reprise des résultats du compte administratif 2019, la Ville peut compter sur d'importantes ressources propres qui vont lui

permettre d'assurer en 2020 le financement de notre programme d'investissement avec une attention toujours particulière pour le patrimoine bâti et végétal de notre territoire, la poursuite du budget participatif évidemment, l'autofinancement de l'ensemble de ces investissements puisque l'emprunt que nous afficherons au budget primitif ne sera qu'un emprunt de façade et qui sera supprimé, comme je vous l'ai dit, au moment de la reprise des résultats du compte administratif 2019 qui interviendra forcément un peu plus tard. L'accélération du désendettement d'un peu plus de 5 millions, dont le remboursement d'un emprunt de 3 millions qui nous fera économiser une somme non négligeable.

Pour le programme d'investissements – sans rentrer dans tous les détails – nous sommes sur un montant global de près de 19 millions avec les différentes opérations. Vous avez dans ce tableau-là les opérations les plus emblématiques, mais après vous avoir expliqué que nous étions sans aucun doute sur des années de transition, nous sommes là dans l'année de lancement des grands travaux puisque Paul Lapie, la piscine, le stade, la Maison des solidarités, tous ces équipements vont démarrer au cours de l'année et donc la promesse que je vous faisais que nous allions investir de manière massive est en train d'arriver avec le lancement de ces grands projets.

Pour financer ces dépenses d'investissement, la Ville peut compter en 2020 sur d'importantes ressources propres : l'épargne dans la section de fonctionnement de près de 3,9 millions, les subventions pour près de 700 000 € et le fonds de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement pour 800 000 €. Avec la reprise des excédents du compte administratif qui sont à ce jour estimés à 22 millions, la Ville équilibrera son budget 2020 avec un emprunt de 13,6 millions dans les conditions que je vous ai indiquées, qui sera ensuite annulé lors du vote du budget supplémentaire qui suivra celui du compte administratif.

En synthèse de notre budget, vous avez nos recettes de fonctionnement pour près de 51,2 millions, nos dépenses de fonctionnement pour 47,4 millions d'euros, ce qui nous permet de virer à notre section d'investissement un montant de près de 4 millions qui viendra compléter notre programme d'investissement en recettes de près de 19 millions et en dépenses 5 millions grosso modo pour le remboursement des emprunts et un programme d'investissement de près de 13,7 millions d'euros auxquels il conviendra de rajouter les crédits reportés de l'année précédente, ce qui nous amènera à un programme réel d'investissements de plus de 20 millions sur cette année 2020.

En conclusion, je crois que nous pouvons exprimer que le projet de budget primitif respectera à la fois les impératifs de gestion que se donne la Ville : stabilisation des dépenses de fonctionnement, l'amélioration des soldes d'épargne, l'accélération importante du désendettement tout en répondant aux attentes des Talençais : pas de hausse d'impôt, la poursuite des grands projets que nous sommes en train de réaliser et le maintien d'un service public de proximité de qualité tout en maintenant évidemment notre accompagnement auprès des associations et du centre communal d'action sociale pour l'action qu'ils ont sur notre territoire.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Je suppose que ce rapport va faire l'objet de débats.

M. JESTIN : C'est un bon projet, normalement il n'y a pas de débat.

Mme RAMI : Monsieur l'adjoint aux Finances, monsieur le Maire, chers collègues, sans dénoncer le travail fourni pour présenter ce ROB, je vous avoue quand même une certaine déception à sa lecture. Il est quasiment identique à celui de 2019. En effet, cette projection 2020, tout comme celle des années précédentes, se focalise essentiellement sur des ratios et des indicateurs financiers : solde d'épargne, dette, capacité de désendettement. On remarque, entre parenthèses, l'annonce sur la baisse des taux d'imposition, mais rappelons tout de même que ces derniers ont été augmentés dès le début de la mandature et que le bilan final est en faveur d'une augmentation nette en six ans.

Bien que l'ensemble de ce travail d'optimisation financière soit, je n'en doute pas, au service d'une gestion comptable prudente, vous présentez des orientations budgétaires qu'il est difficile d'associer à une représentation des différents projets et à la façon dont ils sont traités. Je m'interroge donc sur les résultats et les objectifs recherchés avec une question essentielle : vers quel projet de ville allons-nous et quelles sont les perspectives ambitieuses et les liens sur des sujets comme la gestion de proximité, notamment en matière d'adaptation des services et aux besoins de la population, en termes d'actions éducatives, de culture, de maintenance et de continuité des services publics et de sécurité, en matière de bâti et des énergies ? À part l'éclairage public avec un phasage entre extinction partielle, dont nous n'avons toujours pas le bilan sur l'année écoulée, et un remplacement à marche forcée en fin de mandature des matériels d'éclairage public, quelles sont vos orientations et perspectives concernant une politique d'achat d'énergie verte, des investissements pour des installations performantes de chauffage, pour l'isolation thermique dans le domaine du logement public et privé et l'intégration des ENR ? Le point entre articulation des différents projets urbains annoncés dans le document et qui, pour la plupart d'entre eux, sont déjà annoncés de longue date et/ou reportés, et/ou annulés faute de diagnostic préalable sérieux comme pour l'ECCV ou pour le groupe scolaire Paul Lapie ? Quel projet de territoire porte-t-il ? Le point concernant le relai des politiques métropolitaines avec les points de mobilité, de développement durable, d'équipements sportifs et de voirie.

Ces sujets sont loin d'être exhaustifs, mais je souhaiterais passer sur une seconde réflexion. En effet, nous avons soulevé, dès 2018 et lors de la présentation du BP 2019, quelques craintes. Nous constatons un décalage des réalisations d'investissement dans le temps au profit d'une augmentation annuelle des restes à charge reportés – je ne vous lis pas les chiffres – générant une trésorerie confortable et mise en avant comme une preuve de bonne gestion alors qu'il s'agit de reports et de retards dans la réalisation des investissements annoncés.

Sans avoir à ce jour un bilan réel et exhaustif des réalisations 2019, ce ROB conforte nos questionnements. Entre les nouveaux projets, dont le passage aux LED, les travaux du cimetière, le skate park, le parc public Raba, la réhabilitation du centre scolaire Camus, les reports et les augmentations d'investissements, le padel et la couverture de tennis, la Maison des solidarités, le groupe scolaire Paul Lapie et la piscine qui prennent chacun +2 millions, le

montant des investissements 2020 a quasiment doublé depuis la programmation de 2019 et le budget prévisionnel de 2020 est en baisse de 16 millions d'euros.

Pour conclure, hélas, par trois questions :

- Ces orientations 2020 sont-elles encore – comme nous l'avions déjà dit les années précédentes – un effet d'annonce – bien que vous passiez dans une phase travaux, je l'ai bien entendu ?
- Quelles sont la pérennité et la stabilité des mécanismes financiers mis en route ?
- Jusqu'à quand la Ville pourra-t-elle compter sur un autofinancement et quelles sont les perspectives de recourir à l'emprunt ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : D'autres interventions ?

Mme ZANOTTI : Je voudrais poser quelques questions sur les investissements de projets d'infrastructure. J'ai noté la construction d'un équipement culturel avec quelques chiffres, pas très élevés certes. Mais ce projet est-il réel ? Est-il juste dans vos têtes ou avez-vous déjà trouvé quelque chose ? Y a-t-il des pistes ? Est-ce pour remplacement le superbe projet de l'ECCVT ?

Après, j'ai été surprise que vous ayez prévu de l'investissement pour les travaux du grand stade, surtout qu'il y a en dessous la construction du Dojo. Il me semblait que c'était la Métropole qui investissait. Mais c'est peut-être techniquement une incompétence de ma part parce que je pensais que les investissements cela dépendait de la Métropole et que la commune c'était le fonctionnement.

Ensuite, la réhabilitation du château des Arts est-elle liée à la construction d'un équipement culturel ou pas ? Faut-il sommer les deux chiffres ?

Enfin, je n'ai pas trouvé quelque chose qui a été annoncé dans des réunions publiques, c'est le gymnase en remplacement de Couzinet. Ce n'est pas inscrit dans le budget d'investissement ni dans les années à venir.

M. CONTE : J'aurais quelques petites remarques à faire.

Il est question, dans ces orientations budgétaires, d'un ambitieux programme d'investissements. Ma collègue l'a suggéré tout à l'heure, en matière d'investissements à Talence il y a l'affichage et la réalité. La réalité, c'est que les projets d'investissements sont, chaque année, reportés dans le temps. Mais, évidemment, cela a permis d'afficher des objectifs ambitieux tous les ans dans les orientations budgétaires. Juste un exemple, j'adore fonder mes propos. En se référant au rapport des objectifs budgétaires – je ne suis pas allé loin – de 2019 et en comparant ces ambitions avec celles du présent rapport 2020, j'ai constaté des différences appréciables dans les évaluations.

Rubrique «total des projets d'investissements pour 2020». Dans le rapport des objectifs budgétaires de 2019, on avait 26,3 millions et des poussières. Pour cette même année, dans

le rapport des objectifs budgétaires 2020, on n'a plus que 18 millions. En gros, cela fait - 8 millions entre l'évaluation de 2019 et l'évaluation de 2020 pour l'année 2020, ce qui me fait - 31 %. Pour 2021, toujours dans le rapport des orientations budgétaires 2019, on avait 19,9 millions, mettons 20 millions, total des projets d'investissements. Dans le rapport des orientations budgétaires 2020, on est à 17 384 000 €, etc., c'est-à-dire - 2,6 millions, c'est-à-dire - 13 %. Donc, pendant les deux années qui viennent, 2020-2021, les projets d'investissement vont être relativement restreints. Mais attention le turbo va être mis pour 2022. En 2022, le rapport des orientations budgétaires 2019 nous donnait 9 millions globalement d'investissement. Mais en 2020, le rapport des orientations 2020 pour l'année 2022 passe à 19 millions, ce qui fait 10 millions de plus pour l'année 2022, c'est-à-dire + 111 %. Là, c'est bien. Et j'en passe.

Maintenant, rubrique «projets d'infrastructures», même chose. Rapport des orientations budgétaires 2019, pour l'année 2020, 15,6 millions. Dans le rapport actuel, pour l'année 2020, 4,6 millions. -10,9 millions, c'est-à-dire -70 % concernant les projets d'infrastructure pour l'année 2020 entre les deux évaluations. Pour 2021, c'est - 1,6 million d'euros, - 11 %. Donc, je vois que les promesses sont systématiquement différées dans le temps, ce qui permet effectivement d'afficher des objectifs toujours très importants.

Voilà pour les investissements.

Quelques mots concernant les effectifs page 21. On s'aperçoit qu'entre 2014 et 2019 les effectifs des fonctionnaires territoriaux ont diminué de 39 postes, passant de 548 à 509. Vous me diriez que c'est peut-être normal. Mais ce qui est important, c'est de savoir quelles sont les filières qui ont été le plus impactées. Figurez-vous que la filière qui a été le plus impactée par la diminution des effectifs, c'est la filière sociale. Ah bon ? Oui, oui, -11. Ensuite, voilà la première tendance, donc baisse de 39 postes des effectifs des fonctionnaires. Et, maintenant, concernant les contractuels, on a les effectifs + 31 % de contractuels entre 2015 et 2019, ce qui veut dire très simplement qu'on a réduit le nombre de fonctionnaires et qu'on a augmenté le nombre de contractuels. Moi, j'appelle cela de la précarisation de l'emploi. Peut-être d'autres y verront autre chose. Et donc, ces contractuels entre 2014 et 2019, on en a eu + 17 postes dans la filière administrative et + 33 postes dans la filière technique. Simplement, un petit constat. Je n'interprète pas, c'est un petit constat.

Ensuite, une autre petite remarque, page 15. Je voudrais avoir quand même des réponses précises à un moment donné. Page 15, nous avons un tableau concernant l'épargne nette, etc. Nous avons «variation de l'encours de la dette». Antépénultième ligne du tableau : variation de la dette, on a une croissance de 18 millions d'euros en 2020 à 33,7 millions d'euros en 2024, c'est-à-dire 15 millions d'euros supplémentaires de dette entre 2020 et 2024, soit 83,3 %. Je me pose la question d'un endettement maîtrisé. Ensuite, je voudrais dire que la variation de l'encours de la dette, dernière colonne «variation annuelle moyenne» d'abord les variations sont fausses. Quand j'ai en 2019 un endettement de 25 888 000 €, je passe à 23 582 000 €, cela ne fait pas - 5 145 000 €. Chez moi, cela ne fait pas ce prix-là. Tout le reste, toutes les soustractions sont fausses. Ensuite, je voudrais savoir – et cela, je voudrais bien qu'on me l'explique – page 22, j'appelle cela l'art de manipuler les statistiques. Nous avons

un beau graphique en tuyaux d'orgue concernant les charges à caractère général 2014-2019 et on nous annonce -0,2 % en moyenne par an. Il s'agit du taux de croissance annuel moyen sur la période. Je voudrais qu'on m'explique comment a été effectué le calcul, comment on trouve le résultat -0,2 %. Cela, j'aimerais ben qu'on me l'explique.

M. LE MAIRE : Puis-je vous demander d'être un peu plus rapide, s'il vous plaît, mon cher collègue ?

M. CONTE : D'accord, mais c'est technique.

M. LE MAIRE : J'entends bien, mais vous êtes en train de poser plus de questions que le ROB n'en a éclairé. Vous êtes plus long que l'adjoint aux finances.

M. CONTE : C'est bon, je me tais.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas de vous taire, mais juste pour vous demander de faire un peu plus vite.

M. CONTE : On ne peut pas poser de questions, OK.

M. LE MAIRE : Vous venez d'en poser pendant un quart d'heure. Mais vous pouvez.

M. CONTE : Non, je suis désolé, il y a des données techniques, nous ne pouvons pas nous exprimer.

M. LE MAIRE : Très bien. L'intervention est terminée. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Monsieur JESTIN.

M. JESTIN : Je vais peut-être remonter dans le sens inverse et tenter de répondre à quelques-unes des questions que M. CONTE a pu poser.

Je démarrerai par le problème de soustraction que vous indiquez. Pour moi, 23 582 000 € moins 18 436 000 €, cela fait bien - 5 145 €. Je pense que vous avez un problème de lecture dans la manière dont le tableau fonctionne. Mais je me ferai un plaisir, si vous le souhaitez, a posteriori, de pouvoir vous l'expliquer.

Sur la question des effectifs, je répondrai sur deux points et peut-être que Laëtitia complètera, une déclaration qui consiste à dire que l'on a très fortement baissé la filière sociale sans préciser dans le même temps qu'il ne vous aura pas tout à fait échappé que nous avons un centre communal d'action sociale et que les effectifs du centre communal d'action sociale ne sont pas présentés dans ces orientations budgétaires de la Ville, me semble une présentation qui aurait peut-être des objectifs un peu particuliers dans ces temps troublés.

Concernant la question de l'évolution de la baisse des titulaires et des contractuels, il y a une réalité. Si demain vous trouvez un fonctionnaire électricien, nous l'embauchons. La réalité, c'est que dans certaines filières aujourd'hui nous n'arrivons pas à trouver de personnel en situation de fonctionnaire. J'aurais bien aimé que vous fassiez les comparatifs en auditionnant tout de même les deux catégories parce que c'est une réalité à laquelle nous sommes

confrontés. Elle ne vous plaît pas, elle ne nous plaît pas non plus, mais c'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui.

De manière un peu plus générale sur la question des reports des investissements de la question de l'endettement maîtrisé, effectivement, je vous le confirme, dans le public on ne fonctionne pas de la même manière que dans le privé. Oui, les projets sont longs. Oui, les projets nécessitent des discussions, de la participation, de la concertation. Ce n'est pas l'élu à la requalification depuis près de 18 ans qui va vous dire le contraire. Il faut du temps pour mener à bien des projets. Nous savons bien que le carcan, et notamment la question des marchés publics, nous amène parfois à des allongements de délai parce qu'il peut y avoir à un moment une enveloppe qui nous pose une difficulté, on repart pour une procédure et on va reperdre six ans, etc. Donc oui, bien sûr qu'il y a des reports. Vous savez aussi que nous n'avons pas la possibilité de thésauriser notre épargne et de la mettre de côté. Donc oui, cela correspond à une réalité.

Ensuite, oui, l'endettement est maîtrisé parce que nous avons porté au cours de cette mandature un certain nombre de réalisations d'investissements. Nous sommes en train d'avancer sur ces différents projets. Les premières pierres vont être posées. Je vous garantis – je vous l'ai dit l'année dernière – que les montants d'investissements vont diminuer. Mais ce que vous oubliez de dire, c'est que notre trésor de guerre – si j'ose le dire comme cela –, l'argent que nous avons à disposition pour réaliser tout cela, est important. C'est plus de 20 millions d'euros cette année que nous avons à disposition. Mais 20 millions d'euros ne sont pas suffisants pour pouvoir investir près de 75 millions dans les cinq ans. Donc, bien sûr que nous remonterons l'endettement, d'ailleurs à un seuil dans quatre ans qui sera inférieur à celui du début de la mandature. Je pense que cela mérite d'être précisé de cette manière-là.

Pour Mme ZANOTTI, trois éléments de réponse. Je laisserai peut-être M. le Maire préciser les questions autour de l'équipement culturel. Il y a eu un certain nombre d'annonces qui ont été faites. Concernant le stade Pierre-Paul Bernard, par contre, au-delà de la question du fonctionnement, il y avait une clé de répartition qui était prévue entre la Métropole et la Ville. Donc, la Ville a à sa charge 20 % d'une part de l'équipement puisque par exemple le Dojo, qui n'a qu'une vocation totalement municipale, est, lui, réalisé par la Métropole, mais avec un fonds de concours de la Ville qui couvrira là à 100 %. Nous avons obtenu lors de la négociation un taux de 80-20 qui était une bonne négociation. Certaines communes pour leurs équipements ont plutôt obtenu des répartitions à 50-50. Donc, nous avons bien une partie des investissements qui sont à notre charge. Pour la réhabilitation du château des Arts, je crois que cela va avec la réponse autour de l'équipement culturel. Là, je ne rappellerai pas la démarche, mais le Maire, je pense, le fera dans son propos.

J'en viens à Mme RAMI. En préparant cette séance, j'ai relu avec attention votre intervention de l'année dernière là-dessus. Vous nous indiquiez un certain nombre d'éléments. J'ai trouvé votre ton très légèrement différent. Je ne sais pas pourquoi. Je pense que les semaines à venir nous donneront peut-être des éléments de réponse. Mais quand même, vous relevez un certain nombre d'éléments. D'abord, je pense que vous aurez des compléments de

réponse sur un certain nombre d'éléments que vous avez donnés lors du budget. C'est le principe, on donne des orientations et on devient un peu plus précis sur le budget. Vous m'aviez interrogé l'année dernière sur les orientations budgétaires, surtout l'aspect développement durable qui ne ressortait pas. Je vous avais promis des choses, on va voir si j'ai réussi à aller un peu plus loin. Peut-être pas très loin, mais un petit peu plus loin. Cela, je vais le garder pour le budget, nous en parlerons à ce moment-là. Quand vous expliquez que nous ne faisons rien pour les énergies renouvelables, je vous rappelle que je vous avais indiqué que nous étions en train de travailler sur des questions de réseau de chaleur. Je vous confirme, cela ne se monte pas en six mois. Quand nous essayons d'installer un réseau de chaleur à l'échelle d'un territoire, ce n'est pas en six mois qu'on va monter ces éléments-là. Aujourd'hui, nous sommes engagés avec la Métropole dans une démarche pour avancer là-dessus. Vous jetez en pâture comme cela, OK, l'éclairage public. 2 millions d'euros d'investissement pour remplacer l'intégralité de l'éclairage public sur le territoire. On peut le jeter comme cela en semblant dire que ce n'est rien. 2 millions d'euros aujourd'hui pour agir dans ce domaine-là. Vous m'avez cité l'habitat avec la rénovation, etc. Il ne vous aura pas échappé quand même que la compétence première sur la rénovation de l'habitat privé et public – puisque vous avez indiqué «privé» – relève quand même des compétences de l'État, en partie déléguée à la Métropole et sur laquelle, au travers d'un certain nombre de dispositifs que nous avons, nous accompagnons aujourd'hui. Effet d'annonce, je ne crois pas. Je pense que les semaines à venir nous permettront justement d'aborder un certain nombre d'annonces. Je peux comprendre que vous ayez eu l'intention aujourd'hui de faire... Cela m'a fait penser à une forme de déclaration de politique générale parce que la tonalité est quand même très particulière et très différente de celle de l'année dernière. Non, laissons au temps de la campagne électorale, qui est légitime, le temps de faire un certain nombre d'effets d'annonce. Vous verrez que l'équipe sortante aura bien des choses à vous proposer là-dessus. Eh oui, bien sûr... D'ailleurs, sur la question du recours à l'emprunt, Bernard CONTE vient même quelque part de le critiquer en disant que nous allons repartir à un montant moins important que celui que nous avons en 2014. Donc oui, je vous confirme que nous allons devoir emprunter dans les années à venir. Et c'est normal puisque nous avons un projet d'investissements qui est ambitieux. Pour cela, il faudra continuer à maintenir nos dépenses de fonctionnement à des seuils qui sont corrects. Moi, je suis très fier, au contraire, de présenter... Je n'ai passé que deux ans dans cette délégation, donc tout le mérite revient forcément à mon prédécesseur qui a, dès 2014, aux côtés d'Alain CAZABONNE, su nous donner les moyens aujourd'hui de nous lancer dans cette politique d'investissement. L'équipe qui sera élue et qui sera en place au 1^{er} avril aura effectivement les moyens d'investir fortement pour notre territoire dans l'intérêt des Talençais et de pouvoir le faire tout en laissant quatre, cinq, six ans après une Ville qui sera encore dans de bonnes conditions financières.

Mme PITOT : Je souhaitais étayer un petit peu la réponse donnée par mon collègue François JESTIN. Nous l'avons déjà abordé dans plusieurs Conseils Municipaux, effectivement, nous avons des difficultés aujourd'hui pour recruter des fonctionnaires. Je ne vous l'ai pas caché. Cela s'explique par plusieurs facteurs conjoncturels. Déjà, nous avons peu de candidatures de fonctionnaires dans certains métiers techniques. Ensuite, dans les métiers administratifs, c'est la même chose, nous avons peu de postulants. Et nous constatons que sur

l'agglomération bordelaise on a peu de mobilité. Concernant les postes vacants, ils sont souvent liés à des départs à la retraite, des mises à disposition et des mutations. Concernant les mises à disposition, il nous paraît un petit peu difficile de recruter des fonctionnaires alors même que l'agent mis à disposition et en disponibilité est susceptible de revenir dans notre collectivité. Que faisons-nous du fonctionnaire recruté ?

Ensuite, plus de précisions sur les filières technique et sociale. Vous avez indiqué qu'effectivement dans la filière sociale il y avait moins de fonctionnaires. Cela s'explique tout simplement parce qu'il s'agit du service AEEBC et des départs à la retraite de nos agents. Ce sont des agents maintenant aujourd'hui qui sont recrutés majoritairement par voie contractuelle. Pourquoi ? Parce qu'il est tout simplement très difficile de trouver des personnes qui ont passé le CAP petite enfance. Ce concours est effectué tous les deux ans et pour le réussir il faut avoir 18/20. Donc aujourd'hui, que faisons-nous ? Nous ne rendons pas compte à nos usagers, nous ne remplissons pas notre service public ? Non. Nous sommes obligés de recruter et nous recrutons des contractuels. Ce n'est pas une volonté politique de les recruter. Je peux citer un autre exemple dans le service technique pour le CTM. Nous avons mis plus d'un an pour recruter un maçon avant de trouver un candidat qui, en plus, est un contractuel, qui a sollicité – et c'est à bon droit – une rémunération équivalente à celle qu'il percevait dans le cadre privé. Nous avons eu la même difficulté avec des électriciens. Nous avons deux postes vacants, nous avons fini par recruter un contractuel puis un fonctionnaire de l'armée et nous avons été obligés de nous aligner sur les salaires qu'ils avaient postérieurement. Ensuite, il y a des agents au niveau de la piscine. Ce sont des agents saisonniers. Là aussi, il y a forcément une différence d'activité entre la saison estivale et la saison hivernale. Là aussi, cela nous paraît pertinent de passer sur des contractuels. Et je pourrais citer d'autres exemples et encore d'autres exemples, mais je pense que la réponse est assez développée.

M. LE MAIRE : Souhaitez-vous ajouter quelque chose avant que je conclue ?

Mme RAMI : Oui, je souhaitais quand même apporter une réponse à M. JESTIN et à vous-même aussi.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas parlé encore.

Mme RAMI : Non, mais vous avez hoché la tête.

M. LE MAIRE : Je vais parler, par contre. Mais je n'ai pas parlé.

Mme RAMI : Vos allez parler. Sur cette intervention. Pourquoi ? Parce qu'au bout de cinq ans de lecture de ROB, de BP, je me suis focalisée sur Talence, j'ai un petit peu ouvert la porte et je suis allée voir ce qui existait dans d'autres villes. Je suis tombée sur des ROB qui présentaient des projets en lien avec des projets d'investissement. Il y avait une lisibilité. Quand je pose des questions sur les énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments publics, j'attends effectivement que derrière il y ait un projet qui soit dessiné ou ébauché. Vous m'avez en partie répondu sur les réseaux de chaleur. J'aurais trouvé important, dans ce lieu de débats – c'est ce que vous annoncez dans la délibération, que nous puissions en débattre

– que vous ayez intégré certains points comme des réseaux de chaleur, comme l’extinction de l’éclairage public, comme le remplacement des LED ou d’autres projets. C’était cette réflexion que je trouvais intéressante et sur laquelle nous pouvions débattre ensuite et voir vos réajustements. L’opposition ne fait pas partie de la commission finances. Nous ne pouvons pas suivre ou comprendre ce que vous allez mettre en œuvre. Donc, quand nous recevons des documents comme cela, nous recevons des informations en bloc. Ce qui serait intéressant, je trouve – d’où cette intervention au terme des six ans dans l’opposition –, c’est d’avoir une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension de l’assemblage de vos projets.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d’autres interventions ? **M. CONTE** ? Non.

Avant de conclure sur les éléments, je voudrais revenir plus précisément sur ce que vous venez de dire, madame RAMI. Rappeler et peut-être souhaiter que le débat que nous venons d’avoir pour la 253^e fois sur les contractuels et les fonctionnaires à la lumière de ce qui vient de vous être rapporté par Mme PITOT soit clos. Je rappelle que la Ville de Talence, comme n’importe quel échelon territorial, a l’obligation de recruter prioritairement des fonctionnaires. Mais quand ces postes sont laissés vacants, elle recrute des contractuels. Ce n’est pas une philosophie, ce n’est pas la privatisation, c’est juste le reflet d’une situation.

Juste pour compléter les propos de Mme ZANOTTI sur la partie équipements culturels, il n’y a pas de surprise. Il a toujours été dit, et notamment quand nous avons eu nos séances au terme desquelles nous avons acté de l’impossibilité de réaliser l’ECCV tel que prévu, que le besoin culturel demeurait, que Talence devait avoir des équipements pour son école de musique, de danse, de théâtre, pour ses écoles, pour le Forum, un projet culturel global. Donc, cet élément que vous trouvez dans la prospective, c’est l’élément très concret finalement de ce qui devra être fait, en tout cas par l’équipe qui sortira des urnes d’ici deux mois maintenant pour doter Talence, en tout cas selon notre point de vue, d’équipements culturels, avec un « s », permettant à Talence de rayonner plus encore. Parce que si cet équipement ne s’est pas fait – je vais revenir après sur ce qu’a dit Mme RAMI –, je vous rassure, l’école de musique et de danse, elle a toujours près de 1 200 élèves. Cela fonctionne toujours. Par contre il nous manque cette salle de diffusion, par contre il nous manque des salles de répétition collectives, par contre il nous manque aussi de la cohésion plus encore avec les acteurs du territoire. Donc, en fait, les chiffres que vous voyez ne sont pas des apparitions. Ce sont juste des concrétisations des études préliminaires qui pourront être faites en fonction de l’avancée des projets qui seront liés.

Je pense que nous avons répondu à toutes vos questions.

Madame RAMI, je me suis fait la même réflexion sans que nous ne nous soyons concertés. Nous avons prévu : «Ce budget manque de souffle». En fait, les interventions, nous les prévoyons quasiment à l’avance. Je pense qu’en matière de chiffres il faut être sérieux. Je ne mets pas en cause ce que vous dites. Par contre, quand vous dites : « On a des projets qui arrivent », mais quels projets voyez-vous dans ce ROB dont nous n’avons pas discuté dans des commissions, au sein du Conseil Municipal ? Il peut y avoir des éléments dont le chiffrage évolue. Je rappelle que le meilleur exemple, c’est la piscine. La piscine, le projet est resté tel que nous l’avions prévu. Je vous rappelle que les premières réunions de réfection du stade

nautique Henri Deschamps, c'est fin 2014. Vous vous étonnez : «Cela prend du temps». Oui, cela prend du temps, mais pour faire une première pierre grosso modo après la saison 2020, il aura fallu près de cinq ans et demi. Cinq ans et demi pour essayer de recenser le besoin, essayer de voir, de choisir l'équipe d'architecture. Et sur toutes les commissions d'attribution de ces équipements, l'opposition, bien au-delà même des quotas on va dire purement légaux, a toujours été associée, a toujours fait son rôle. Et j'allais dire heureusement parce qu'aussi de nos échanges naissent des projets, je pense, qui sont de nature à satisfaire les Talençaises et les Talençais. Je vous disais tout à l'heure qu'il fallait être sérieux, parce qu'à un moment ou un autre, indépendamment de ne pas vous réjouir, je comprends que nous ne puissiez pas vous réjouir, mais les faits sont têtus et les chiffres sont là. Vous avez un endettement qui a été divisé par deux. Lorsque vous citez tous les équipements, nous venons, au cours de cette mandature, d'investir, uniquement nous – d'autres structures le font et la Métropole en premier lieu –, près de 31 millions d'euros. Nous avons ramené l'endettement de 12 ans à 4,5 ans. Et je me souviens, il y a deux ans, vous nous disiez : «Vous n'empruntez pas assez». Là, nous disons : «Nous n'empruntons pas» et vous nous dites : «Vous devriez emprunter plus». Je vous avoue qu'un peu de cohérence, à mon sens, ne ferait pas de mal. Tous les indicateurs financiers de la Ville sont au vert. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est le trésorier général qui est en charge du paiement, qui nous a remis une lettre de M. le secrétaire d'État pour nous informer des dotations que nous aurions en 2020, qui nous a dit en présence de l'administration qu'il aimerait que toutes les situations financières communales de la Métropole soient comme celle de Talence. Aujourd'hui, nous avons investi et nous laissons au terme de six ans de mandat une situation financière exceptionnelle. Et ce n'est pas moi qui vous le dis. En l'occurrence, ce soir, c'est moi, néanmoins ce sont les chiffres préparés par l'administration, que nous présentons aujourd'hui, mais sur lesquels il est impossible de tricher. Évidemment que les choses évoluent, mais je vous mets au défi, y compris dans des communes où siègeraient vos amis, de trouver des ratios comme ceux-là, de trouver des capacités à investir massivement parce que malgré les 74 millions d'euros d'investissement sur les cinq ans à venir, l'endettement de Talence sur dix ans glissants sera passé de 12 ans à 8 ans. Cela veut dire que malgré tout ce que nous allons faire en collaboration, encore une fois, avec d'autres organismes, nous aurons une situation financière saine dans cinq ans. Et c'est cela à mon sens, viscéralement, le rôle d'une équipe. C'est de ne pas obérer le jugement qui intervient tous les six ans et d'avoir des éléments financiers inattaquables. Inattaquables. Et quand je vous entends lister en disant : «Il y a 2 millions d'euros pour les LED», mais 2 millions d'euros, madame RAMI, c'est la quasi-totalité de ce que nous mettons pour un demi-groupe scolaire. Ce n'est pas rien ! Vous n'avez pas dit le contraire, mais vous avez dit : «Oui, il y a 2 millions d'euros pour les LED». Non, mais on a l'impression que les 2 millions d'euros sortent comme cela. Mais malheureusement, la vie ne peut pas jouer au Loto. Les éléments sont que d'un point de vue financier, vraiment, je m'attendais... Je respecte parfaitement que nous ne soyons pas d'accord, la question n'est pas là. C'est juste qu'à un moment, je crois qu'il serait sain que quand des indicateurs financiers sont là – et quand je dis «financiers», cela reflète une activité, ce ne sont pas des éléments boursiers – quand les chiffres sont tous au vert, d'avoir a minima la reconnaissance que collectivement, vous compris, nous avons fait un bon *job* pour la Ville de Talence et qu'après les orientations, les

choix d'investissement dépendent de l'équipe qui sortira des urnes. Je crois que le débat démocratique gagnerait vraiment en philosophie et d'un point de vue concret.

Mme DE MARCO : *inaudible hors micro*

M. LE MAIRE : Je suis d'excellente humeur, madame DE MARCO, mais je ne me résoudrai jamais que face à des chiffres qui sont inattaquables vous puissiez en avoir une interprétation qui soit, elle, beaucoup plus critiquable.

Mme DE MARCO : *inaudible hors micro*

M. LE MAIRE : Mais vous parlez toujours hors micro, mais je veux bien vous entendre.

Mme DE MARCO : Écoutez, vraiment, vous ne supportez aucune remarque, aucune contradiction.

M. LE MAIRE: Pas du tout !

Mme DE MARCO : Si, si, vous avez toujours raison. Eh bien, continuez !

M. LE MAIRE : Alors cela, je vous confirme.

Les votes.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Conformément aux dispositions du Code général des Collectivité Territoriales et de l'article 107 de la loi NOTRe, du 7 août 2015, et de son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016, vous venez d'entendre le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

Je vous propose donc d'en débattre.

Le Conseil Municipal, après délibéré, décide de retenir les orientations budgétaires présentées dans le rapport pré-cité.»

Adopté par 31 VOIX POUR (Majorité – Mme ZANOTTI – Mme SAHOULBA – M. LAROSE)
7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme GRESLARD – M. DELLU – Une vraie gauche pour Talence – EELV)

Reçu en Préfecture le 20/01/20

N° 11 - Acceptation offre de concours et organisation d'une exposition sur les grilles du Château Peixotto

Mme CHADEBOST : Mes chers collègues, monsieur le Maire, nous allons parler de sous, mais nous ne sommes pas au même niveau, monsieur l'adjoint aux finances.

Nous avons, depuis quelques années, un partenariat avec les étudiants Archimuse qui sont en Master patrimoine et musée à Bordeaux Montaigne. Ils font un travail sur deux ans sur la

promotion d'actions de médiation sur des thèmes particuliers. Depuis l'an dernier, ils ont énormément travaillé sur l'Abbaye de la Sauve-Majeure et les chemins de Compostelle. Ces étudiants nous ont proposé un lien entre la Sauve-Majeure, Bordeaux et la Ville de Talence. Aujourd'hui, ils ont préparé une exposition qui est partagée entre de la bande dessinée et du texte très explicatif sur les chemins jacquaires au Moyen Âge avec des clins d'œil sur des monuments historiques de la ville de Talence, et notamment le château de Brama. À ce jour, cette exposition va s'installer à partir du 27 janvier et je vous convie à venir au vernissage de cette exposition dans ces lieux ici. Il y aura un accrochage jusqu'au mois de mars.

Je vous demande d'autoriser M. Le Maire aujourd'hui à signer une convention de partenariat avec ces étudiants. Ils ont à ce jour un budget tous les ans dédié pour participer aux expositions, qui est un budget de 800 €. Donc, je vous demande de bien vouloir accepter que M. le Maire signe ces conventions.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ?

Mme CONGOSTE : Oui, je voulais savoir pourquoi vous leur demandez 800 €. Je connais bien cette association et...

Mme CHADEBOST : Je voudrais préciser, madame CONGOSTE, je ne les demande pas. C'est un budget qu'ils ont, qui leur est alloué pour...

Mme CONGOSTE : Oui.

Mme CHADEBOST : Mais ce n'est pas moi qui les demande, ce sont eux qui doivent utiliser cette somme-là. Dans le cadre de leur formation, ils ont une somme à dépenser pour participer aux frais de leurs travaux et de la restitution de leurs travaux. Ce n'est pas moi qui leur demande. Nous, nous n'avions pas demandé, ce sont eux qui ont insisté parce que cela fait partie de la convention qu'ils ont avec l'université.

M. LE MAIRE : Ceci étant exposé, les votes.

DÉLIBÉRATION

Madame CHADEBOST, Adjointe déléguée à la Sauvegarde et la valorisation du patrimoine bâti, non bâti et naturel, expose :

« Dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020 intitulée «PERSPECTIVES - Une saison autour de La Sauve-Majeure», soutenue par le centre des Monuments nationaux, l'Université Bordeaux Montaigne et Bordeaux Métropole, l'association Archimuse Bordeaux a souhaité organiser, du 27 janvier au 27 mars 2020, une exposition sur les grilles du Parc Peixotto intitulée Itinérance vers l'abbaye : de Talence à la Sauve-Majeure.

A travers une exposition de dessins et de textes réalisés par des étudiants en Master patrimoine et musées à l'université Bordeaux Montaigne, elle aborde entre autres l'histoire de Talence au Moyen-Age, sa place dans l'histoire jacquaire et ses monuments emblématiques.

Dans la continuité d'un premier partenariat avec l'Association Archimuse concernant l'organisation des dernières journées européennes du patrimoine, l'intérêt de cette nouvelle collaboration est triple :

- faire connaître auprès du grand public le patrimoine jacquaire talençais, existant ou disparu,

- conforter les relations entre la Ville de Talence, le milieu universitaire et étudiant,
- valoriser une époque méconnue de l'histoire talençaise et girondine.

L'association Archimuse Bordeaux se définit comme une association inter-universitaire, ayant pour but :

- de promouvoir l'art et l'accès à la culture
- de former ses membres à devenir de futurs professionnels de la culture par la mise en œuvre de projets collectifs autour du domaine du patrimoine
- de développer une politique de communication inter-institutionnelle, afin de monter des projets communs, en partenariat avec des associations et des services déconcentrés ou décentralisés de l'Etat
- d'agir en faveur de l'implication des étudiants dans la vie culturelle au travers d'animations et d'actions de mise en valeur du patrimoine
- d'agir en faveur du respect et de la sensibilisation à la déontologie de la conservation du patrimoine
- et d'encourager la mise en relation de ses membres avec des professionnels de la culture.

Sur le plan juridique, compte tenu du souhait de l'association de prendre en charge une partie du cout des panneaux de l'exposition à hauteur de 800 € pour laquelle elle dispose d'une enveloppe dédiée, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer deux documents :

- d'une part, la convention de partenariat définissant les modalités d'organisation de cette exposition et les obligations de chacune des parties,
- d'autre part, la convention d'acceptation d'une offre de concours, document nécessaire au Conseil Municipal pour pouvoir accepter une participation financière provenant d'un organisme extérieur.

Pour rappel, une offre de concours consiste pour une personne privée ou publique à s'engager à fournir une prestation en argent ou en nature, à une collectivité publique en vue de la réalisation d'une opération publique ou en livrant certaines fournitures.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir :

- approuver les termes de la présente délibération,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'acceptation d'offre de concours d'un montant de 800 € ainsi que la convention de partenariat relative à l'organisation de cette exposition.»

ADOpte PAR 38 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/01/20

N° 12 - Mise à jour du tableau des effectifs 2020

Mme PITOT : Suite à la CAP du 16 décembre dernier, il est nécessaire de procéder à la création de postes au tableau des effectifs pour cinq grades, afin que les agents puissent être nommés.

M. LE MAIRE : Des remarques ? Vote pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin d'assurer la nomination d'agents proposés pour un avancement de grade ainsi qu'un changement de filière lors de la Commission Administrative paritaire examinant les dossiers pour l'année 2020, il convient de créer les postes correspondants au tableau des effectifs répondant ainsi aux besoins des services.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	AUTORISES	POURVUS	BESOINS	CREATIONS	NOUVELLE SITUATION
Attaché hors classe	2	2	1	1	3
Attaché principal	8	7	2	1	9
Adjoint administratif principal 1^{ère} classe	16	14	4	2	18
Ingénieur principal	2	2	1	1	3
Adjoint technique principal 1^{ère} classe	29	24	6	1	30
Animateur principal 1^{ère} classe	2	2	1	1	3
Adjoint animation principal 1^{ère} classe	1	1	1	1	2
Brigadier-chef principal	6	5	2	1	7
Assistant enseignement artistique principal 1^{ère} cl Temps non complet	5	5	1	1	6

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants

» Adopté par 38 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/01/20

N° 13 - Reconduction d'un poste au Service municipal emploi

Mme PITOT : Il s'agit d'une création de poste de contractuel pour un remplacement d'un agent en disponibilité pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

M. LE MAIRE : Attention, c'est un poste de contractuel en remplacement. Mais comme le débat a été ouvert et clos, j'espère que nous n'aurons pas à nouveau ce débat. Les votes.

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Le service municipal emploi, dans le cadre de ses différentes missions, assure le lien entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Pour accompagner ces demandeurs d'emploi, un espace dédié offre une palette d'actions animé par un agent municipal. Cet agent, en congé parental, a souhaité y mettre fin pour solliciter une mise en disponibilité à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 3 ans.

Initialement, pour remplacer cet agent, une première délibération en date 15 avril 2019 prévoyait un recrutement de contractuel, qui a été renouvelé par délibération du 25 novembre 2019.

En vue de poursuivre cette activité, nous souhaitons reconduire ce poste dans les mêmes conditions d'emploi, notamment dans le cadre de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée.

Missions :

- Accueillir et renseigner le public
 - analyser la situation et les besoins de la personne,
 - orienter vers les différents partenaires de l'espace,
 - actualiser les informations mises à disposition du public,
 - prendre les rendez-vous avec la référente insertion professionnelle,
 - répondre au téléphone et transmettre les messages.

- Soutenir techniquement la recherche d'emploi
 - Assurer l'animation au quotidien de la zone d'accueil en libre accès

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet 80 % à compter du 22 février 2020.

Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au 1^{er} échelon du grade de Rédacteur, est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence à l'IM 343 (IB 372)
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- reconduire le poste à temps non complet (80 %) au tableau des effectifs des contractuels, à compter du 22 février 2020 jusqu'au 31 décembre 2020,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

Adopté par 38 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/01/20

M. LE MAIRE : L'ordre du jour est épuisé. Je vous informe que le prochain Conseil Municipal de la Ville aura lieu le lundi – nous revenons à un jour plus classique – 17 février 2020 à 18 heures. Je vous renouvelle tous mes vœux. Attendez, allez-y, madame ZANOTTI.

Mme ZANOTTI : Je voulais faire une toute petite intervention. Nous avons appris une très triste nouvelle et je pense... Si, c'est important, parce que Clémence BÉJUGE venait au Conseil Municipal régulièrement. Et je pense qu'il faut souligner sa citoyenneté, son

engagement dans la Ville malgré ses problèmes de santé. C'était tout ce que je voulais dire, que nous pensons à elle, tous, globalement.

M. LE MAIRE : Nous avons convenu d'un commun accord là-dessus. Je voudrais, puisque vous en faites part, effectivement nous associer à la douleur de la famille et de ses proches, pour Clémence dont l'une des œuvres les plus récentes qu'elle promouvait c'était Préjugix, à mon avis l'un des meilleurs médicaments que l'on puisse avoir contre les préjugés. Effectivement, je m'associe et je pense qu'on peut s'associer collectivement. Aussi la douleur particulière pour vous qui avez été colistiers et colistières de Clémence. Elle s'investissait pour sa ville avec bonheur. Elle s'est battue et je pense que la meilleure façon de lui rendre hommage ce sera de continuer justement ce combat contre les préjugés.

La séance est levée. Bonne soirée. Et je vous rappelle que la galette traditionnelle est servie à côté.

La séance est levée à 19 heures 45.